UNIVERSITÉ TOULOUSE III – Paul SABATIER

FACULTÉ DE SANTÉ

Année 2023 TOU3 1065

THÈSE

POUR LE DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN MÉDECINE SPÉCIALITÉ MÉDECINE GÉNÉRALE

Présentée et soutenue publiquement par

Léa LEFRANCQ

Le 26 juin 2023

Intérêt de la prescription d'activité physique par le médecin généraliste dans le cadre d'un exercice coordonné au sein des maisons de santé pluriprofessionnelles en Ariège, Aude et Haute-Garonne

Directeur de thèse :

Dr Marc COURADET

JURY:

Madame la ProfesseureMarie-Eve ROUGE-BUGATPrésidenteMonsieur le ProfesseurYves ABITTEBOULAssesseurMonsieur le DocteurDavid PIPONNIERAssesseurMonsieur le DocteurMarc COURADETAssesseur





FACULTE DE SANTE

Département Médecine Maieutique et Paramédicaux Tableau des personnels HU de médecine Mars 2022

Professeurs Honoraires

Doven Honoraire	M. CHAP Hugues
Doven Honoraire	M. GUIRAUD-CHAUMEIL Bernard
Doven Honoraire	M. LAZORTHES Yves
Doven Honoraire	M. PUEL Pierre
Doven Honoraire	M. ROUGE Daniel
Doven Honoraire	
Professeur Honoraire	M. VINEL Jean-Pierre M. ABBAL Michel
Professeur Honoraire	M. ADER Jean-Louis
Professeur Honoraire	M. ADOUE Daniel
Professeur Honoraire	M. ARBUS Louis
Professeur Honoraire	M. ARLET Philippe
Professeur Honoraire	M. ARLET-SUAU Elisabeth
Professeur Honoraire	M. ARNE Jean-Louis
Professeur Honoraire	M. BARRET André
Professeur Honoraire	M. BARTHE Philippe
Professeur Honoraire	M. BAYARD Francis
Professeur Honoraire	M. BLANCHER Antoine
Professeur Honoraire	M. BOCCALON Henri
Professeur Honoraire	M. BONAFE Jean-Louis
Professeur Honoraire	M. BONEU Bernard
Professeur Honoraire	M. BONNEVIALLE Paul
Professeur Honoraire	M. BOUNHOURE Jean-Paul
Professeur Honoraire	M. BOUTAULT Franck
Professeur Honoraire Associé	M. BROS Bernard
Professeur Honoraire	M. BUGAT Roland
Professeur Honoraire	M. CAHUZAC Jean-Philippe
Professeur Honoraire	M. CARATERO Claude
Professeur Honoraire	M. CARLES Pierre
Professeur Honoraire	M. CARON Philippe
Professeur Honoraire	M. CARRIERE Jean-Paul
Professeur Honoraire	M. CARTON Michel
Professeur Honoraire	M. CATHALA Bernard
Professeur Honoraire	M. CHABANON Gérard
Professeur Honoraire	M. CHAMONTIN Bernard
Professeur Honoraire	M. CHAP Hugues
Professeur Honoraire	M. CHAVOIN Jean-Pierre
Professeur Honoraire	M. CLANET Michel
Professeur Honoraire	M. CONTE Jean
Professeur Honoraire	M. COSTAGLIOLA Michel
Professeur Honoraire	M. COTONAT Jean
Professeur Honoraire	M. DABERNAT Henri
Professeur Honoraire	M. DAHAN Marcel
Professeur Honoraire	M. DALOUS Antoine
Professeur Honoraire	M. DALY-SCHVEITZER Nicolas
Professeur Honoraire	M. DAVID Jean-Frédéric
Professeur Honoraire	M. DELSOL Georges
Professeur Honoraire	Mme DELISLE Marie-Bernadette
Professeur Honoraire	Mme DIDIER Jacqueline
Professeur Honoraire	M. DUCOS Jean
Professeur Honoraire	M. DUFFAUT Michel
Professeur Honoraire	M. DUPRE M.
Professeur Honoraire	M. DURAND Dominique
Professeur Honoraire associé	M. DUTAU Guy
Professeur Honoraire	M. ESCHAPASSE Henri
Professeur Honoraire	M. ESCOURROU Jean
Professeur Honoraire	M. ESQUERRE J.P.
Professeur Honoraire	M. FABIE Michel
Professeur Honoraire	M. FABRE Jean
Professeur Honoraire	M. FOURNIAL Gérard
Professeur Honoraire	M. FOURNIE Bernard
Professeur Honoraire	M. FOURTANIER Gilles
Professeur Honoraire	M. FRAYSSE Bernard
Professeur Honoraire	M. FREXINOS Jacques
Professeur Honoraire	Mme GENESTAL Michèle M. GERAUD Gilles
Professeur Honoraire	W. GEHAULI GIIIES

Professeur Honoraire	VI SUVESIEL LA CO
	M. GHISOLFI Jacques
Professeur Honoraire	M. GLOCK Yves
Professeur Honoraire	M. GOUZI Jean-Louis
Professeur Honoraire	M. GRAND Alain
Professeur Honoraire	M. GUIRAUD CHAUMEIL Bernard
Professeur Honoraire	M. HOFF Jean
Professeur Honoraire	M. JOFFRE Francis
Professeur Honoraire	M. LAGARRIGUE Jacques
Professeur Honoraire	M. LANG Thierry
Professeur Honoraire	Mme LARENG Marie-Blanche
Professeur Honoraire	M. LAURENT Guy
Professeur Honoraire	M. LAZORTHES Franck
Professeur Honoraire	M. LAZORTHES Yves
Professeur Honoraire	M, LEOPHONTE Paul
Professeur Honoraire	M. MAGNAVAL Jean-François
Professeur Honoraire	M. MAGNAVAL Jean-François M. MALECAZE François
Professeur Honoraire	M. MANELFE Claude
Professeur Honoraire	M. MANSAT Michel
Professeur Honoraire	M. MARCHOU Bruno
Professeur Honoraire	M. MASSIP Patrice
Professeur Honoraire	Mme MARTY Nicole
Professeur Honoraire	M. MAZIERES Bernard
Professeur Honoraire	M. MONROZIES Xavier
Professeur Honoraire	M. MOSCOVICI Jacques
Professeur Honoraire	M. MURAT
Professeur Honoraire associe	M. NICODEME Robert
Professeur Honoraire	M. OLIVES Jean-Pierre
Professeur Honoraire	M. PARINAUD Jean
Professeur Honoraire	M. PASCAL Jean-Pierre
Professeur Honoraire	M, PERRET Bertrand
Professeur Honoraire	M. PESSEY Jean-Jacques
Professeur Honoraire	M. PLANTE Pierre
Professeur Honoraire	M. PONTONNIER Georges
Professeur Honoraire	M. POURRAT Jacques
Professeur Honoraire	M. PRADERE Bernard
Professeur Honoraire	M. PRIS Jacques
Professeur Honoraire	Mme PUEL Jacqueline
Professeur Honoraire	M. PUEL Pierre
Professeur Honoraire	M. PUJOL Michel
Professeur Honoraire	M. QUERLEU Denis
Professeur Honoraire	M. RAILHAC Jean-Jacques
Professeur Honoraire	M. REGIS Henri
Professeur Honoraire	M. REGNIER Claude
Professeur Honoraire	M. REME Jean-Michel
Professeur Honoraire	M. RISCHMANN Pascal
Professeur Honoraire	M. RIVIERE Daniel
Professeur Honoraire	M. ROCHE Henri
Professeur Honoraire	M. ROCHICCIOLI Pierre
Professeur Honoraire	M. ROLLAND Michel
Professeur Honoraire	M. ROQUES-LATRILLE Christian
Professeur Honoraire	M. RUMEAU Jean-Louis
Professeur Honoraire	M. SALVADOR Michel
Professeur Honoraire	M. SALVAYRE Robert
Professeur Honoraire	M. SARRAMON Jean-Pierre
Professeur Honoraire	M. SERRE Guy
Professeur Honoraire	M. SIMON Jacques
Professeur Honoraire	M. SUC Jean-Michel
Professeur Honoraire	M. THOUVENOT Jean-Paul
Professeur Honoraire	M. TREMOULET Michel
Professeur Honoraire	M. VALDIGUIE Pierre
Professeur Honoraire	M. VAYSSE Philippe
Professeur Honoraire	M. VINEL Jean-Pierre
Professeur Honoraire	M. VIRENQUE Christian
Professeur Honoraire	M. VOIGT Jean-Jacques
	raita i data i babagada

Professeurs Emérites

Professeur ARLET Philippe
Professeur BOUTAULT Franck
Professeur CARON Philippe
Professeur CHAMONTIN Bernard
Professeur CHAP Hugues
Professeur GRAND Alain
Professeur LAGARRIGUE Jacques
Professeur LAURENT Guy
Professeur LAZORTHES Yves
Professeur MAGNAVAL Jean-François
Professeur MARCHOU Bruno
Professeur PERRET Bertrand
Professeur RISCHMANN Pascal
Professeur RISCHMANN Pascal
Professeur RIVIERE Daniel
Professeur ROUGE Daniel

FACULTE DE SANTE Département Médecine Maieutique et Paramédicaux

P.U. - P.H. ptionnelle et 1ère classe

	Classe Excepti
M. ACAR Philippe	Pédiatrie
M. ACCADBLED Franck (C.E)	Chirurgle Infantile
M. ALRIC Laurent (C.E)	Médecine Interne
M. AMAR Jacques	Thérapeutique
Mme ANDRIEU Sandrine	Epidémiologie, Santé publique
M. ARBUS Christophe	Psychiatrie
M. ARNAL Jean-François (C.E)	Physiologie
M. ATTAL Michel (C.E)	Hématologie
M. AVET-LOISEAU Hervé	Hématologie, transfusion
M. BERRY Antoine	Parasitologie
Mme BERRY Isabelle (C.E)	Biophysique
M. BIRMES Philippe	Psychiatrie
M. BONNEVILLE Fabrice	Radiologie
M. BOSSAVY Jean-Pierre (C.E)	Chirurgie Vasculaire
M. BRASSAT David	Neurologie
M. BROUCHET Laurent	Chirurgie thoracique et cardio-vascul
M. BROUSSET Pierre (C.E)	Anatomie pathologique
M. BUJAN Louis (C. E)	Urologie-Andrologie
Mme BURA RIVIERE Alessandra (C.E)	Medecine Vasculaire
M. BUREAU Christophe	Hépato-Gastro-Entérologie
M. BUSCAIL Louis (C.E)	Hépato-Gastro-Entérologie
M. CALVAS Patrick (C.E)	Génétique
M. CANTAGREL Alain (C.E)	Rhumatologie
M. CARRERE Nicolas	Chirurgie Générale
M. CARRIE Didier (C.E)	Cardiologie
M. CHAIX Yves	Pédiatrie
Mme CHARPENTIER Sandrine	Médecine d'urgence
M. CHAUFOUR Xavier	Chirurgle Vasculaire
M. CHAUVEAU Dominique	Néphrologie
M. CHAYNES Patrick	Anatomie
M. CHIRON Philippe (C.E)	Chir. Orthopédique et Traumatologie
M. CHOLLET François (C.E)	Neurologie
M. CONSTANTIN Arnaud	Rhumatólogie
M. COURBON Frédéric	Biophysique
Mme COURTADE SAID! Monique (C.E)	Histologie Embryologie
M. DAMBRIN Camille	Chir. Thoracique et Cardiovasculaire
M. DE BOISSEZON Xavier	Médecine Physique et Réadapt Fonct.
M. DEGUINE Olivier (C.E)	Oto-rhino-laryngologie
M. DELABESSE Eric	Hématologie
M. DELOBEL Pierre	Maladies Infectieuses
M. DELORD Jean-Pierre (C.E)	Cancérologie
M. DIDIER Alain (C.E)	Pneumologie
M. DUCOMMUN Bernard	Cancérologie
Mme DULY-BOUHANICK Beatrice (C.E)	Thérapeutique
M. ELBAZ Meyer	Cardiologie
M. FERRIERES Jean (C.E)	Epidémiologie, Santé Publique
M. FOURCADE Olivier	Anesthésiologie
M. FOURNIÉ Pierre	Ophtalmologie
M. GALINIER Michel (C.E)	Cardiologie
M. GAME Xavier	Urologie
Mme GARDETTE Virginie	Epidémiologie, Santé publique
M. GEERAERTS Thomas	Anesthésiologie et réanimation
Mme GOMEZ-BROUCHET Anne-Muriel	Anatomie Pathologique
M. GOURDY Pierre (C.E)	Endocrinologie
M GROWEAU BAOUTY Jose Louis IC EL	Chinirale placticule

P.U. Médecine générale M. OUSTRIC Stéphane (C.E)

Mme GUIMBAUD Rosine

M. HUYGHE Eric

Mme HANAIRE Hélène (C.E)

M. IZOPET Jacques (C.E)

M. KAMAR Nassim (C.E)

M. GROLLEAU RAOUX Jean-Louis (C.E) Chirurgie plastique

Cancérologie

Urologie

Néphrologie

Endocrinologie

Bactériologie-Virologie

Anatomie Pathologique Mme LAMANT Laurence (C.E) M. LANGIN Dominique (C.E) Nutrition Mme LAPRIE Anne Radiothérapie M, LARRUE Vincent Neurologie M. LAUQUE Dominique (C.E) Médecine d'Urgence M. LAUWERS Frédéric Chirurgie maxillo-faciale M. LEOBON Bertrand Chirurgle Thoracique et Cardio-vasculaire M. LEVADE Thierry (C.E) Biochimie M. LIBLAU Roland (C.E) Immunologie M. MALAVAUD Bernard Urologie M. MANSAT Pierre Chirurgie Orthopedique M. MARQUE Philippe (C.E) Médecine Physique et Readaptation M. MAS Emmanuel Pédiatrie M. MAURY Jean-Philippe (C.E) Cardiologie Mme MAZEREEUW Juliette Dermatologie M. MAZIERES Julien (C.E) Pneumologie Anesthésiologie Réanimation M. MINVILLE Vincent M. MOLINIER Laurent (C.E) Epidémiologie, Santé Publique M. MONTASTRUC Jean-Louis (C.E) Pharmacologie Mme MOYAL Elisabeth (C.E) Cancérologie M. MUSCARI Fabrice Chirurgie Digestive Mme NOURHASHEMI Fatemeh (C.E) Gériatrie M OLIVOT Jean-Marc Neurologie M. OSWALD Eric (C.E) Bactériologie-Virologie M. PARIENTE Jérémie Neurologie M. PAUL Carle (C.E) Dermatologie M. PAYOUX Pierre (C.E) Biophysique M. PAYRASTRE Bernard (C.E) Hématologie M. PERON Jean-Marie (C.E) Hépato-Gastro-Entérologie M. RASCOL Olivier (C.E) Pharmacologie Mme RAUZY Odile Médecine Interne M. RAYNAUD Jean-Philippe (C.E) Psychiatrie Infantile M. RECHER Christian(C.E) Hématologie M. RITZ Patrick (C.E) Nutrition M. ROLLAND Yves (C.E) Gériatrie M. RONCALLI Jérôme Cardiologie M. ROUGE Daniel (C.E) Médecine Légale M. ROUSSEAU Hervé (C.E) Radiologie Neurochirurgie M. ROUX Franck-Emmanuel M. SAILLER Laurent (C.E) Médecine Interne M. SALES DE GAUZY Jérôme (C.E) Chirurgie Infantile M. SALLES Jean-Pierre (C.E) Pédiatrie M. SANS Nicolas Radiologie M. SCHMITT Laurent (C.E) Psychiatrie Mme SELVES Janick (C.E) Anatomie et cytologie pathologiques M. SENARD Jean-Michel (C.E) Pharmacologie M. SERRANO Elie (C.E) Oto-rhino-laryngologie M. SIZUN Jacques (C.E) Pédiatrie M. SOL Jean-Christophe Neurochirurgie Gériatrie et biologie du vieillissement Mme SOTO-MARTIN Mana-Eugénia M. SOULAT Jean-Marc Médecine du Travail M. SOULIE Michel (C.E) Urologie M. SUC Bertrand Chirurgie Digestive Mme TAUBER Marie Thérèse (C.E) Pédiatrie M. TELMON Norbert (C.E) Médecine Légale Mme TREMOLLIERES Florence Biologie du développement Mme URO COSTE Emmanuelle (C.E) Anatomie Pathologique M. VAYSSIERE Christophe (C.E)

Gynécologie Obstétrique

Oto-rhino laryngologie

Gériatrie

M. VELLAS Bruno (C.E)

M. VERGEZ Sébastien

FACULTE DE SANTE Département Médecine Maieutique et Paramédicaux

P.U. - P.H. 2ème classe

M. ABBO Olivier Chirurgle infantile

M. AUSSEIL Jérôme Blochimie et biologie moléculaire
Mme BONGARD Vanina Epidémiologie, Santé publique
M. BONNEVIALLE Nicolas Chirurgie orthopédique et traumatologique

M. BOUNES Vincent Médecine d'urgence
Mme BOURNET Barbara Gastro-entérologie
Mme CASPER Charlotte Pédiatrie

M. CAVAIGNAC Etienne Chirurgie orthopédique et traumatologie

M. CHAPUT Benoit Chirurgie plastique M. COGNARD Christophe Radiologie Mme CORRE Jill Hématologie Mme DALENC Florence Cancérologie M. DE BONNECAZE Guillaume Anatomie M. DECRAMER Stéphane Pédiatrie M. EDOUARD Thomas Pédiatrie M. FAGUER Stanislas Néphrologie

Mme FARUCH BILFELD Marie Radiologie et imagerie médicale

M. FRANCHITTO Nicolas Addictologie
M. GARRIDO-STÖWHAS Ignacio Chirurgie Plastique
M. GUIBERT Nicolas Pneumologie
M. GUILLEMINAULT Laurent Pneumologie

M. HERIN Fabrice Médecine et santé au travail
M. LAIREZ Olivier Biophysique et médecine nucléaire

M. LAROCHE Michel Rhumatologie

Mme LAURENT Camille Anatomie Pathologique

M. LE CAIGNEC Cédric Génétique

M. LEANDRI Roger Biologie du dével, et de la reproduction

M. LOPEZ Raphael Anatomie

M. MARCHEIX Bertrand Chirurgie thoracique et cardiovasculaire
M. MARTIN-BLONDEL Guillaume Maladies infectieuses, maladies tropicales

Mme MARTINEZ Alejandra Gynécologie
M. MARX Mathieu Oto-rhino-laryngologie
M. MEYER Nicolas Dermatologie
M. PAGES Jean-Christophe Biologie cellulaire

M. PAGES Jean-Christophe Biologie cellulaire
Mme PASQUET Mariène Pédiatrie
M. PORTIER Guillaume Chirurgie Digestive
M. PUGNET Grégory Médecine interne

M. REINA Nicolas Chirurgie orthopédique et traumatologique

M. RENAUDINEAU Yves Immunologie
Mme RUYSSEN-WITRAND Adeline Rhumatologie

Mme SAVAGNER Frédérique Biochimie et biologie moléculaire M. SAVALL Frédéric Médecine légale

M. SILVA SIFONTES Stein Réanimation M. SOLER Vincent Ophtalmologie Mme SOMMET Agnès Pharmacologie M. TACK Ivan Physiologie Mme VAYSSE Charlotte Cancérologie Mme VEZZOSI Delphine Endocrinologie M. YRONDI Antoine Psychiatrie M. YSEBAERT Loic Hématologie

P.U. Médecine générale

M. MESTHÉ Pierre

Mme ROUGE-BUGAT Marie-Eve

Professeurs Associés

Professeur Associé de Médecine Générale

M. ABITTEBOUL Yves
M. BOYER Pierre
M. CHICOULAA Bruno
Mme IRI-DELAHAYE Motoko
M. POUTRAIN Jean-Christophe
M. STILLMUNKES André

Professeur Associé de Bactériologie-Hygiène

Mme MALAVAUD Sandra

FACULTE DE SANTE Département Médecine Maieutique et Paramédicaux

MCU - PH

Mme ABRAVANEL Florence Bactériologie Virologie Hygiène

M. APOIL Pol Andre Immunologie
Mme ARNAUD Catherine Epidémiologie
Mme AUSSEIL-TRUDEL Stéphanie Biochimie

Mme BASSET Céline Cytologie et histologie

Mme BELLIERES FABRE Julie Néphrologie

Mme BERTOLI Sarah Hématologie, transfusion M. BIETH Eric Génétique

Mme BREHIN Camille Preumologie

M. BUSCAIL Etlenne Chirurgle viscérale et digestive

Mme CAMARE Caroline Biochimie et biologie moléculaire

M. CAMBUS Jean-Pierre Mme CANTERO Anne-Valèrie Biochimie Mme CARFAGNA Luana Pédiatrie Mme CASPAR BAUGUIL Sylvie Nutrition Mme CASSAGNE Myriam Ophtalmologie Mme CASSAING Sophie Parasitologie Mme CASSOL Emmanuelle Biophysique Mme CHANTALAT Elodie Anatomie M. CHASSAING Nicolas Génétique

M. CLAVEL Cyril Biologie Cellulaire

Mme COLOMBAT Magali Anatomie et cytologie pathologiques

M. CONGY Nicolas Immunologie Mme COURBON Christine Pharmacologie M. CUROT Jonathan Neurologie Mme DAMASE Christine Pharmacologie Mme DE GLISEZENSKY Isabelle Physiologie M. DEDOUIT Fabrice Médecine Légale M. DEGBOE Yannick Rhumatologie M. DELMAS Clement Cardiologie M. DELPLA Pierre-André Médecine Légale M. DESPAS Fabien Pharmacologie

M. DUBOIS Damien Bactériologie Virologie Hygiène

Mme ESQUIROL Yolande Médecine du travail

Mme EVRARD Solène Histologie, embryologie et cytologie

Mme FILLAUX Judith Parasitologie

Mme FLOCH Pauline Bactériologie-Virologie
Mme GALINIER Anne Nutrition

Mme GALLINI Adeline Epidémiologie
M. GANTET Pierre Biophysique
M. GASO David Physiologie

M. GATIMEL Nicolas Médecine de la reproduction

M.C.U. Médecine générale

M. BISMUTH Michel
M. BRILLAC Thierry
Mme DUPOUY Julie
M. ESCOURROU Emile

Mme GENNERO Isabelle Biochimie

Mine GENOUX Annelise Biochimie et biologie moléculaire
Mine GRARE Marion Bactériologie Virologie Hygiène
M. GUERBY Paul Gynécologie-Obstétrique
Mine GUILBEAU-FRUGIER Céline Anatomie Pathologique

Mme GUYONNET Sophie Nutrition

M. HAMDI Safouane Biochimie

Mme HITZEL Anne Biophysique

Mme INGUENEAU Cécile Biochimie

M. IRIART Xavier Parasitologie et mycologie
Mme JONCA Nathalie Biologie cellulaire
M. KIRZIN Sylvain Chirurgie générale
Mme LAPEYRE-MESTRE Marvse Pharmacologie

M. LEPAGE Benoit Biostatistiques et Informatique médicale

M. LHERMUSIER Thibault Cardiologie

M. LHOMME Sébastien Bactériologie-virologie

Mme MASSIP Clémence Bactériologie-virologie

Mme MAUPAS SCHWALM Françoise Biochimie
Mme MONTASTIER Emilie Nutrition
M. MONTASTRUC François Pharmacologie

Mme MOREAU Jessika Biologie du dév. Et de la reproduction

Mme MOREAU Marion Physiologie M. MOULIS Guillaume Médecine interne Mme NASR Nathalie Neurologie Mme NOGUEIRA M.L. Biologie Cellulaire Mme PERROT Aurore Hématologie M. PILLARD Fabien Physiologie Mme PLAISANCIE Julie Génétique Mme PUISSANT Bénédicte Immunologie

Mme QUELVEN Isabelle Biophysique et médecine nucléaire Mme RAYMOND Stéphanie Bactériologie Virologie Hygiéne

M. REVET Alexis Pédo-psychiatrie

M. RIMAILHO Jacques Anatomie et Chirurgie Genérale

Mme SABOURDY Frédérique Biochimie

Mme SAUNE Karine Bactériologie Virologie

Mme SIEGFRIED Aurore Anatomie et cytologie pathologiques

M. TAFANI Jean-Andrè Biophysique
M. TREINER Emmanuel Immunologie
Mme VALLET Marion Physiologie
M. VERGEZ François Hématologie

Mme VIJA Lavinia Biophysique et médecine nucléaire

Maîtres de Conférence Associés

M.C.A. Médecine Générale

M. BIREBENT Jordan
Mme BOURGEOIS Odile
Mme BOUSSIER Nathalle
Mme FREYENS Anne
Mme LATROUS Leila
M. PIPONNIER David
Mme PUECH Marielle

Remerciements aux membres du jury :

A Madame Marie-Eve ROUGE-BUGAT, Professeure des Universités, médecin généraliste.

Vous me faites l'honneur de présider ce jury et de juger mon travail.

Veuillez trouver ici l'expression de ma plus sincère gratitude et de mon profond respect.

A Monsieur Yves ABITTEBOUL, Professeur Associé, médecin généraliste.

Je vous remercie d'avoir accepté d'honorer ce travail de votre attention en acceptant de participer à ce jury de thèse. Je vous remercie également pour vos précieux conseils. Veuillez recevoir toute ma reconnaissance et mon admiration.

A Monsieur David PIPONNIER, Maître de Conférence Associé, médecin généraliste.

Je te remercie d'avoir accepté mon invitation à ce jury de thèse et de m'avoir conseillée dans l'élaboration de ce travail. J'aimerais te manifester toute mon estime ; pour tes qualités de médecin, pour la maîtrise de toutes les facettes de notre spécialité et pour ton investissement dans la formation des internes de médecine générale. Au-delà du cadre de cette thèse, je te remercie pour ta bienveillance et de m'avoir chaleureusement accueillie, encadrée et formée la dernière année de mon internat. Je ne peux que t'exprimer ici une immense gratitude ainsi que mon affection la plus sincère.

A Monsieur Marc COURADET, Maitre de stage universitaire, médecin généraliste.

Je te remercie d'avoir accepté de faire partie de mon jury de thèse. Je te remercie chaleureusement d'avoir encadré ce travail avec pertinence, patience et bienveillance. J'aimerais aussi te remercier pour ta confiance et tes enseignements précieux lors de mon stage d'internat. En tant que médecin, je ne peux qu'admirer ton dévouement et tes compétences exceptionnelles en médecine générale. Sois assuré de ma profonde estime, ma reconnaissance et de toute mon affection. Je vais sincèrement regretter cette période où en plus de travailler sur la thèse, nous philosophions sur l'exercice de la médecine générale et son avenir.

Remerciements personnels:

A ma famille. A mon père et la fierté que je vois dans ses yeux. A ma mère et son soutien indéfectible. A ma sœur qui me comprend si bien. A mon frère qui sait toujours comment me faire rire. A ma belle-maman qui n'a cessé de croire en moi. Je me sens très chanceuse de vous avoir auprès de moi. Avec le reste de notre grande famille, vous m'avez apporté beaucoup de soutien et de réconfort durant ces longues années d'études.

A mes amis. A Marie, Aurélie et Anaïs. Mes amies d'enfance. Mes piliers qui me connaissent comme personne. Merci d'être qui vous êtes et de me rappeler qui je suis en dehors de la médecine.

Aux « Bébé Docs » maintenant appelés « Mini-médecins ». Ma bande, mon Crew de carabins. Merci d'avoir mis des paillettes dans ma vie d'étudiante et d'avoir toujours été là pour moi. Il me tarde de voir ce que l'avenir nous réserve et de le partager ensemble.

A tous mes super co-internes. Mes partenaires des urgences de Carcassonne et nos fous rires nerveux pendant les gardes de 24H. Les Saint-Gaudinois à la coloc' avec nos chorégraphies de danse et nos pâtisseries pour survivre au confinement. Mes compagnons du service d'addictologie et nos 36 pauses café.

Aux professionnels de santé. A tous mes maitres de stage ambulatoire que je n'ai pas déjà cités: Le Dr Bertrand VALDEYRON, Le Dr Emilie DEUHILLE, le Dr Michèle AMARDEIL, le Dr Guillaume PINEL, le Dr Alain HARTERT, le Dr Christian FABIE. Vous m'avez appris. Vous m'avez inspirée. Vous m'avez fait confiance. Merci infiniment. Je remercie également vos époux et épouses qui m'ont généreusement nourrie.

A tous ceux qui m'ont accompagnée dans mon cursus en ville comme à l'hôpital. Les infirmiers, les aides-soignants, les médecins spécialistes, les secrétaires et tous les autres. Merci de votre bienveillance et de m'avoir tant appris.

Enfin je dédicace cette thèse à mon mari, ma personne préférée sur cette planète. Tu étais là lors de mes premiers pas à la fac. Tu as tout vécu avec moi. Ma passion dévorante pour la Médecine. La fierté de mes réussites. L'anxiété face aux incertitudes. L'épuisement physique. L'épuisement psychique. Tu as tout vu. Tu m'as portée. Tu m'as aimée. Tu as même grandement participé à ce travail de thèse dans l'ombre. Maintenant, nous y sommes. Cette dernière étape terminée, nous allons enfin pouvoir vivre la vie dont nous rêvons tous les deux.

TABLE DES MATIÈRES

<u>l.</u>	INTRODUCTION	4
	D-/	4
	DÉFINITIONS	4
	CONSÉQUENCES EN SANTÉ	5
1.	EFFETS DE LA SÉDENTARITÉ ET DE L'INACTIVITÉ PHYSIQUE	5
	EFFETS DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE	6
	RECOMMANDATIONS	7
D.	POLITIQUE DE SANTÉ	9
1.	PROMOTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE SUR LE TERRITOIRE	9
2.	EXERCICE COORDONNÉ	9
E.	PRESCRIPTION D'ACTIVITÉ PHYSIQUE	10
1.	QUELS SONT LES FACTEURS LIMITANT LA PRESCRIPTION ?	11
2.	DIFFÉRENTES PISTES POUR FACILITER LA PRESCRIPTION	12
F.	JUSTIFICATION DU TRAVAIL DE RECHERCHE	16
G.	OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	17
<u>II.</u>	MATÉRIEL ET MÉTHODE	18
A.	Type d'étude	18
B.	POPULATION CIBLE	18
1.	CRITÈRES D'INCLUSION	18
2.	Critères de non-inclusion	18
3.	MÉTHODE D'EXCLUSION	19
4.	RECENSEMENT DE LA POPULATION D'ÉTUDE	19
C.	ELABORATION DU QUESTIONNAIRE	20
D.	DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES	21
E.	RECUEIL DES DONNÉES	21
F.	Analyse des données	22
<u>III</u>	<u>RÉSULTATS</u>	23
A.	DESCRIPTION DE LA POPULATION D'ÉTUDE	23
B.	CONNAISSANCES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ	24

C.	PRATIQUES ET OPINION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ	24
1.	UTILITÉ DE LA PRESCRIPTION	24
2.	PRESCRIPTION ÉCRITE ET CONSEILS ORAUX	25
3.	QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX MÉDECINS	26
D.	INTÉGRATION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DANS LES PROJETS DE SANTÉ	27
1.	MAISON DE SANTÉ AVEC PROJETS DE SANTÉ AUTOUR DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE	27
2.	MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE SANS PROJET AUTOUR DE L'ACTIVITÉ	
PHY	YSIQUE	30
E.	INTÉRÊT D'UN GUIDE ET D'UN MODÈLE DE PRESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIC	QUE31
<u>IV.</u>	DISCUSSION	31
Α.	OBJECTIF PRINCIPAL	31
B.	OBJECTIFS SECONDAIRES	33
C.	LIMITES DE L'ÉTUDE	34
1.	POPULATION ÉTUDIÉE	34
2.	Analyse des données	35
D.	FORCES DE L'ÉTUDE ET PERSPECTIVES	36
<u>V.</u>	CONCLUSION	37
VI.	BIBLIOGRAPHIE	38
<u>VI</u>	I. ANNEXES	42
Α.	Annexe 1. Questionnaire d'enquête	42
В.		50
C.	ANNEXE 3. MODÈLE DE PRESCRIPTION D'ACTIVITÉ PHYSIQUE	62
	ANNEXE 4. AFFICHE DE DIFFUSION DU QUESTIONNAIRE	63

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : BENEFICES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE. OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ACTIVITE PH	YSIQUE ET DE LA
Sédentartié. (11)	6
Figure 2 : Courbe dose-réponse des bénéfices pour la santé de l'activité physique e	N FONCTION DE
LA DURÉE HEBDOMADAIRE PRATIQUÉE	8
FIGURE 3 : PROFILS LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET À LA SÉDENTARITÉ	8
Figure 4 : Financement médian des dispositifs d'activité physique sur prescription e	EN FONCTION DES
PARTENAIRES FINANCIERS ET DE L'ÉCHELLE DES DISPOSITIFS	13
Figure 5 : carte des dispositifs recensés en Occitanie selon leur échelle (36)	14
Figure 6 : Grille communale de densité 4 niveaux, Observatoire des territoires AN	JCT 202319
Figure 7 : Connaissance de la possibilité de prescrire une activité physique en géné	RAL ET DANS LA
PRISE EN CHARGE DE PATHOLOGIES CHRONIQUES EN ALD, HORS ALD ET EN PRÉVENTIO	N PRIMAIRE
DEPUIS LA LOI DE MARS 2022. EXPRIMÉ EN POURCENTAGE DE RÉPONSES AFFIRMATIVES	24
FIGURE 8 : PERCEPTION PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DES NOUVELLES INDICATIONS DE	LA
PRESCRIPTION D'ACTIVITÉ PHYSIQUE DEPUIS LA MODIFICATION DE LOI EN 2022. EXPRIM	ÉS EN
POURCENTAGE DE RÉPONSES.	25
Figure 9 : Valeurs ajoutées d'une ordonnance d'activité physique par rapport à di	ES CONSEILS
ORAUX SELON LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN MSP. EXPRIMÉES EN POURCENTAGE D	E RÉPONDANTS
AYANT COCHÉ L'ITEM	25
Figure 10 : Raisons invoquées pour la non-valeur ajoutée d'une ordonnance d'act	TVITÉ PHYSIQUE
PAR RAPPORT À DES CONSEILS ORAUX SELON LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN MSP. E	XPRIMÉES EN
POURCENTAGE DE RÉPONDANTS AYANT COCHÉ L'ITEM	26
FIGURE 11 : FREINS À LA PRESCRIPTION RESSENTIS PAR LES MÉDECINS. EXPRIMÉS EN POURCEN	ITAGES DE
RÉPONDANTS AYANT COCHÉ L'ITEM.	26
Figure 12 : Proportion de MSP intégrant une prescription d'activité physique dans	LEURS PROJETS.
Exprimée en pourcentage de MSP.	27
FIGURE 13 : IMPLICATION RESSENTIE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DANS LES ACTIONS PROM	IOUVANT
L'ACTIVITÉ PHYSIQUE, SUR UNE ÉCHELLE DE 1 À 5. EXPRIMÉE EN POURCENTAGE DE RÉPO	ONDANTS28
Figure 14 : Financements des projets autour de l'activité physique dans les MSP. E	XPRIMÉS EN
POURCENTAGES DE MSP AYANT COCHÉ L'ITEM.	30
TABLE DES TABLEAUX	
THE DESCRIPTION	
Tableau 1 : Nombre et caractéristiques des réponses inclues et exclues	23
Tableau 2 : Répartition des professions exercées	23
TABLEAU 3 : PRESCRIPTEURS DANS LES MAISONS DE SANTÉ EN FONCTION DES PROJETS	27
Tableau 4 : Propositions autour de l'activité physique faites en interne à la MSP	28
TABLEAU 5 : STRUCTURES EXTERNES SOLLICITÉES DANS LES PROJETS AUTOUR DE L'ACTIVITÉ F	PHYSIQUE DANS
LES MSP	29

I. <u>INTRODUCTION</u>

A. Définitions

Le MET (Metabolic Equivalent Task) est une unité de mesure de l'intensité de l'activité physique (AP) en valeur absolue, utilisée dans la littérature internationale. 1 MET correspond par définition au métabolisme de repos (1).

La sédentarité (ou le comportement sédentaire) est définie « comme une situation d'éveil caractérisée par une dépense énergétique inférieure ou égale à 1,5 MET. Elle correspond au temps passé assis ou allongé sans autre activité physique entre le lever et le coucher, ainsi que la position statique debout (1) (2).

L'activité physique (AP) est définie comme tout mouvement corporel produit par les muscles squelettiques, qui entraîne une dépense énergétique supérieure à celle du métabolisme de repos. L'activité physique comprend les AP de la vie quotidienne, les exercices physiques et les activités sportives (1).

L'inactivité (physique) caractérise un niveau insuffisant d'AP d'endurance d'intensité modérée et/ou élevée, qui ne respecte pas les recommandations fixées pour la santé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (3).

Le sport (ou l'activité sportive) est une forme particulière d'AP où les participants adhèrent à un ensemble commun de règles (ou d'attentes) et dans laquelle un objectif, le plus souvent de performance, est clairement défini.

Le sport-santé est un sport dont les conditions de pratique ont été adaptées pour répondre aux besoins de publics présentant des vulnérabilités et/ou des besoins spécifiques en lien avec leur état de santé. Il est supervisé par des éducateurs sportifs formés ou des professionnels de l'Activité Physique Adaptée (APA) selon les niveaux de vulnérabilité des publics. La commission médicale du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) a édité un Médicosport-santé (4) porté par le Vidal (5) pour aider à sa prescription selon l'état de santé de la personne.

L'activité physique adaptée est une AP adaptée aux pathologies, aux capacités fonctionnelles et aux limites d'activités du patient.

Dans le code de santé publique, « on entend par activité physique adaptée, la pratique d'AP basée sur les aptitudes et les motivations des personnes ayant des besoins spécifiques qui les empêchent de pratiquer dans des conditions ordinaires. La dispensation d'une activité physique adaptée a pour but de permettre à une personne d'adopter un mode de vie physiquement actif sur une base régulière afin de réduire les facteurs de risque et les limitations fonctionnelles liés à l'affection de longue durée dont elle est atteinte » (6).

B. Conséquences en santé

1. Effets de la sédentarité et de l'inactivité physique

Selon l'organisation mondiale de la santé, l'inactivité physique représente le quatrième facteur de risque de mortalité (7). Il est estimé que les personnes ayant une activité physique insuffisante ont un risque de décès majoré de 20 % à 30 % par rapport à celles qui sont suffisamment actives.

La sédentarité représente également, à elle seule, l'un des principaux facteurs de risque de mortalité liée aux maladies non transmissibles (8). Elle est responsable d'une majoration de l'incidence des maladies cardiovasculaires, de cancer et de diabète de type 2 (3).

À l'échelle mondiale, la proportion de personnes inactives représentait 28 % des adultes et 81 % des adolescents en 2016 et continue d'augmenter. Il est estimé qu'entre quatre et cinq millions de décès pourraient être évités chaque année si la population mondiale était plus active physiquement (3).

Du côté de la France, 95% de la population adulte est exposée à un risque de détérioration de la santé par manque d'activité physique ou par un temps trop long passé en position assise, selon un avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) datant de janvier 2022 (9).

D'un point de vue économique, le coût social de l'inactivité physique en France est estimé à 140 milliards d'euros par an, correspondant à plus de 38 000 décès et 62 000 pathologies causées chaque année (10).

2. <u>Effets de l'activité physique</u>

A l'inverse, l'activité physique apporte des bénéfices sur la santé en réduisant la mortalité toutes causes confondues et la mortalité cardiovasculaire. Elle est responsable d'une réduction de l'incidence de l'hypertension, du diabète de type 2 et de certains cancers (3). On observe également des bénéfices sur la santé mentale en réduisant les symptômes d'anxiété et de dépression et le risque de troubles cognitifs et de troubles du sommeil (cf figure 1) (11).

L'activité physique et sportive est reconnue comme thérapeutique non médicamenteuse par la Haute Autorité de Santé (HAS) depuis 2011, après avoir été recommandée par les agences sanitaires et les autorités scientifiques. Dans son rapport, la HAS conclut sur l'importance de redéfinir la notion de traitement. Jusqu'alors, la représentation collective d'un « traitement » était centrée sur l'action médicamenteuse dans une perspective curative. Aujourd'hui, elle doit inclure de manière complémentaire les prises en charge médicamenteuses et non médicamenteuses dans un objectif à la fois curatif et préventif (12).

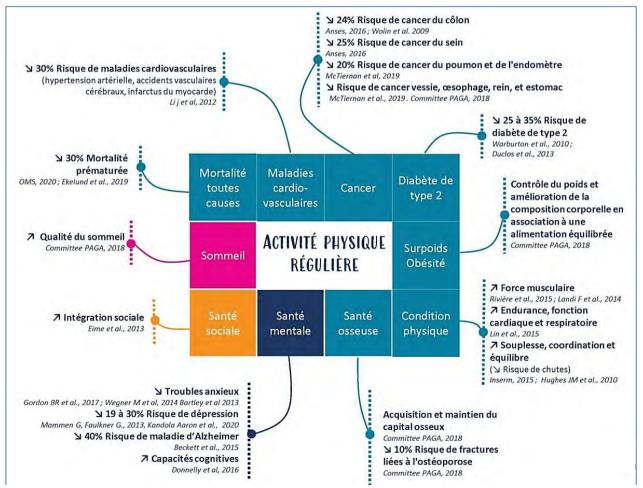


Figure 1 : Bénéfices de l'activité physique. Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentartié. (11)

C. Recommandations

Pour mesurer le temps de sédentarité, la plupart des études se basent sur des données déclaratives concernant le temps passé assis ou le temps passé devant les écrans (13). Les méta-analyses disponibles sur la sédentarité montrent que le risque de mortalité chez les adultes augmente régulièrement avec un temps d'activité sédentaire supérieur à 3h par jour et de façon plus marquée lorsque ce temps dépasse 7h. Ainsi, l'indicateur du niveau de sédentarité est défini en 3 classes : faible (durée totale des activités sédentaires < 3h/j), modéré (3-7h/j) et élevé (> 7h/j) (14).

Il n'est actuellement pas possible de définir une durée maximale quotidienne de temps de sédentarité à ne pas dépasser (15). On ne dispose pas de bases factuelles suffisantes pour formuler des recommandations quantifiées précises concernant la sédentarité (3).

C'est pourquoi l'OMS recommande de limiter au maximum le temps de sédentarité et ce, à tous les âges. Selon son rapport de 2021, remplacer la sédentarité par une activité physique de tout niveau d'intensité (y compris de faible intensité) apporte des bénéfices pour la santé. Par ailleurs, les effets négatifs causés par la sédentarité peuvent être réduits en dépassant les niveaux recommandés d'activité physique d'intensité modérée à soutenue (3).

Concernant les recommandations d'activité physique chez les adultes, l'OMS préconise de pratiquer au moins 150 à 300 minutes d'activité physique aérobie d'intensité modérée hebdomadaire ou au moins 75 à 150 minutes d'activité physique aérobie d'intensité soutenue, ou une combinaison équivalente des deux. La relation entre activité physique et bénéfices pour la santé est représentée sur la **figure 2**.

L'OMS recommande également de pratiquer, deux fois par semaine ou plus, des activités de renforcement musculaire d'intensité modérée ou plus soutenue faisant travailler les principaux groupes musculaires.

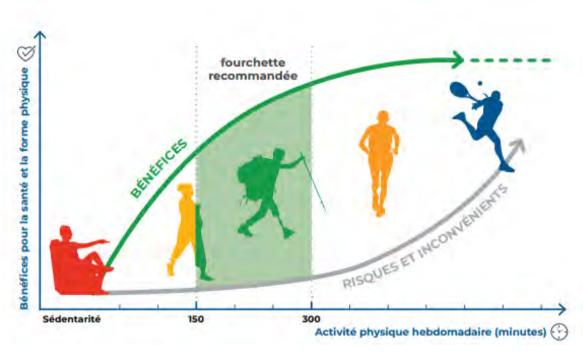


Figure 2 : Courbe dose-réponse des bénéfices pour la santé de l'activité physique en fonction de la durée hebdomadaire pratiquée

Les personnes en dessous de ce seuil sont considérées comme inactives. A l'inverse les personnes respectant ces recommandations sont considérées comme actives et ce, quel que soit leur niveau de sédentarité. On peut être physiquement actif, mais sédentaire (cf. **figure** 3) : ce sont deux enjeux de santé publique distincts (2).

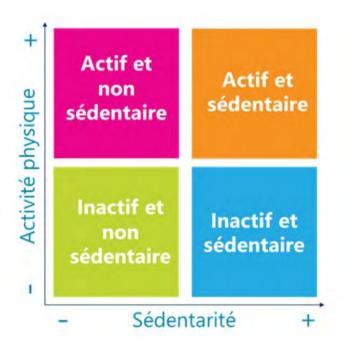


Figure 3 : Profils liés à l'activité physique et à la sédentarité

D. Politique de santé

1. Promotion de l'activité physique sur le territoire

Devant ces enjeux de santé publique, des stratégies nationales ont été mises en place avec notamment le Plan National Nutrition Santé (PNNS) lancé en 2001. Il a pour objectif l'amélioration de l'état de santé de la population en agissant sur l'alimentation, l'activité physique et la sédentarité (16). Sous sa 4ème forme aujourd'hui, le PNNS de 2019 s'articule désormais avec des plans complémentaires comme la « Stratégie nationale sport santé ». L'ambition de cette dernière est double : réduire l'inactivité physique et la sédentarité pour tous et tout au long de la vie, mais aussi réduire les inégalités d'accès aux activités physiques.

L'OMS relève en effet un accès plus limité aux activités physiques pour les filles, les femmes, les personnes âgées, les personnes à faible statut socioéconomique, les personnes handicapées et souffrant de maladies chroniques, les populations marginalisées, les populations autochtones et les habitants des communautés rurales (17).

Pour répondre à ces ambitions, un des 4 grand axes de la stratégie nationale sport santé est le développement du recours à l'activité physique thérapeutique. Plusieurs objectifs en découlent : favoriser la prescription d'activité physique adaptée, renforcer la coordination interdisciplinaire et déployer les maisons sport-santé sur l'ensemble du territoire. (18)

2. <u>Exercice coordonné</u>

Depuis 20 ans, en parallèle de ces stratégies nationales, un nouveau mode d'exercice voit le jour en soins primaires : l'exercice coordonné. D'un exercice plutôt individuel, les professions de premier recours ont repensé leur organisation en cherchant à travailler collectivement. Ces nouvelles pratiques naissent sous l'effet conjoint des besoins de la population et des professionnels de santé (19).

A partir de 2007, ces derniers peuvent légalement s'organiser de manière structurée, en centre de santé ou en Maison de Santé Pluriprofessionnelles (MSP).

Ce faisant, les professionnels de santé établissent un projet de santé commun. Grâce à une meilleure coordination, ils poursuivent ainsi des objectifs de prévention, d'amélioration de l'état de santé de la population et de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (20). Ils peuvent percevoir à ce titre une rémunération spécifique pour ce travail coordonné, encadrée par un forme juridique appelée Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoire (SISA).

Les pouvoirs publics ont ainsi une réelle volonté de développer l'exercice coordonné sur tout le territoire et ce, sous toutes ses formes. Ils encouragent l'organisation en Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et soutiennent le développement des MSP dont le nombre est croissant (21). De près de 1 000 MSP en 2017, il en existe 2 251 en mars 2023. Le nouvel objectif seuil annoncé par le ministre de la Santé et de la prévention est d'atteindre 4 000 maisons de santé en France à l'horizon 2027 (22) (23).

E. Prescription d'activité physique

La prescription d'activité physique est inscrite dans la loi depuis 2016 (24). Il est précisé que « dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée, le médecin traitant peut prescrire une AP adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient ».

Un amendement à cette loi est fait le 2 mars 2022 (25). Il vise à démocratiser le sport en France et ouvre cette prescription à l'ensemble des médecins. Il élargit l'indication aux personnes atteintes d'une maladie chronique, présentant des facteurs de risque ou en perte d'autonomie. Il prévoit également une prise en charge par l'assurance maladie de l'APA sur prescription médicale et la possibilité, pour le masseur-kinésithérapeute, de renouveler et adapter les prescriptions médicales initiales d'activité physique adaptée (1).

Bien que les médecins soient convaincus des bienfaits de l'activité physique et la conseillent régulièrement à leurs patients, la prescription reste encore à développer. La délivrance d'une ordonnance écrite d'activité physique est de l'ordre de 20 à 40% sur le territoire français contre 78 à 91% pour les conseils oraux (26) (27) (28) (29) (30).

Pourtant, la délivrance d'une ordonnance écrite est, en elle-même, un facteur de motivation et d'adhésion à l'activité physique pour le patient (1). Particulièrement étudiée au Danemark et en Nouvelle-Zélande, cette prescription aurait en moyenne deux fois plus de chances d'être convertie en actes qu'un conseil oral. Les effets seraient encore majorés lorsque l'objectif et les modalités de l'activité physique sont co-construits avec le patient et qu'ils tiennent compte de ses envies, de ses motivations et de son parcours de soin (29).

1. Quels sont les facteurs limitant la prescription?

En 2011, le rapport sur les thérapies non médicamenteuses de la Haute Autorité de Santé met déjà en exergue les difficultés rencontrées par les médecins concernant ces prescriptions : le manque de temps à consacrer à chaque patient et des changements de comportements difficiles à accepter et à mettre en œuvre pour les patients (12).

En 2022, après d'avantage d'études sur le sujet, la HAS rapporte 5 freins majeurs à la prescription d'AP par le médecin traitant (1) :

- Son manque de connaissances concernant l'AP et ses impacts sur la santé ;
- Ses craintes vis-à-vis des risques d'évènements cardio-vasculaires graves liés à la pratique d'une AP, en particulier chez les personnes fragiles ou atteintes de maladies chroniques ;
- L'absence de recommandations sur les modalités de consultation et de prescription médicale d'AP;
- L'absence de parcours de santé structurés pluriprofessionnels centrés sur la prescription d'AP;
- Le coût pour le patient de cette AP prescrite.

Différents travaux de recherches menés sur le territoire français mettent en lumière d'autres freins ressentis par les généralistes. Le manque de temps avec une obligation de prioriser les soins est évoqué. L'activité physique ne semble pas prioritaire pour des patients polypathologiques ou complexes, pour lesquels l'approche médicamenteuse est généralement privilégiée. La méconnaissance des offres d'activité physique sur le territoire d'exercice est un autre frein qui limite l'adressage des patients de façon sécuritaire. Les médecins généralistes évoquent également un manque de formation, un manque de

valorisation de cet acte de prescription, des difficultés à motiver les patients et la crainte d'engager leur responsabilité professionnelle en réalisant une telle prescription (31–33) (34).

Enfin, la prise en charge financière par l'assurance maladie de l'activité physique adaptée sur prescription médicale est inscrite dans la loi, mais reste toujours à mettre en œuvre.

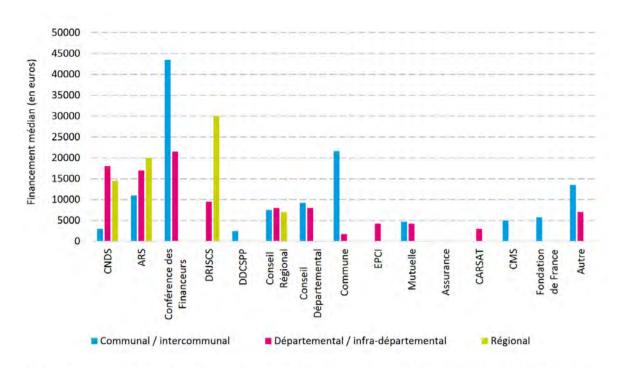
2. <u>Différentes pistes pour faciliter la prescription</u>

La Haute Autorité de Santé mentionne un potentiel levier pour chaque frein qu'elle a recensé. Ainsi, elle publie un guide sur l'AP et la sédentarité, qui a pour objectif de lever le premier frein concernant le manque de connaissance (35). Elle publie un autre guide de consultation et de prescription d'AP chez l'adulte qui traite des freins relatifs aux craintes d'événements cardiovasculaires et à l'absence de recommandations (1). Enfin, la loi de mars 2022 visant à démocratiser le sport en France pourrait lever les freins concernant l'absence de parcours de santé et le coût de la prescription (25).

D'autres mesures ont été proposées par les généralistes, afin de favoriser le recours à cette prescription. Parmi elles, le travail en interdisciplinarité est évoqué pour organiser les prises en charge et pour orienter les patients. Le recensement des offres sur le territoire parait également essentiel. Les médecins sont également en demande d'outils d'aides à la prescription, synthétiques, simples et pratiques (29) (31–33) (34).

En ce qui concerne le financement, des expérimentations sont en cours. Dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale de 2018, plus de 70 études sont financées sur le thème de l'activité physique pour la santé. Certaines pourraient permettre des financements pérennes à terme (29). En attendant, certaines mutuelles proposent déjà une aide financière aux personnes concernées par cette prescription.

D'autres appuis financiers permettent la subvention de dispositifs d'activité physique sur prescription. L'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité (ONAPS) recense une importante variété de financeurs lors de son état des lieux des dispositifs en 2019, présentée dans la **figure 4** (36).



CNDS = Centre National pour le Développement du Sport ; ARS = Agence Régionale de Santé ; DRJSCS = Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ; DDCSPP = Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ; EPCI = Établissement public de coopération intercommunale ; CARSAT = Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail ; CMS = Centre Médico-Sportif ; Autres = Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), Caisse d'allocations familiales (CAF), Union régionale des professionnels de santé (URPS), Associations, Centres Hospitaliers, État (Politique de la Ville)

Figure 4 : Financement médian des dispositifs d'activité physique sur prescription en fonction des partenaires financiers et de l'échelle des dispositifs

a) Dispositifs d'activité physique sur prescription

En plus de la politique générale nationale, des mesures se créent sur le terrain afin de promouvoir la prescription d'AP. Strasbourg, ville pionnière, a ainsi lancé en 2012 son dispositif « sport sur ordonnance ». Une des particularités de ce programme est la gratuité des activités pour les patients. Ce même dispositif a ensuite été étendu à plusieurs communes du réseau français des villes-santé de l'OMS (37).

En Occitanie, 13 dispositifs sont recensés par l'ONAPS en 2019 parmi la centaine existante en France. Ils sont illustrés sur la **figure 5** (36).

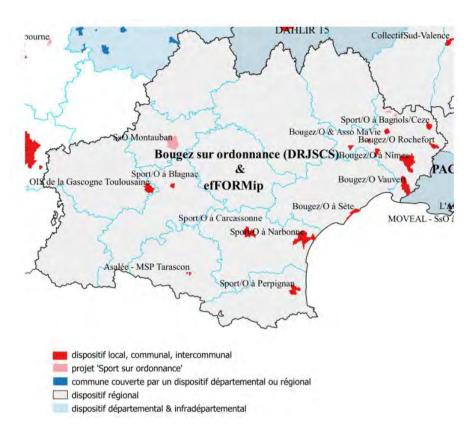


Figure 5 : carte des dispositifs recensés en Occitanie selon leur échelle (36)

Parmi eux, efFORMip est une association créée en 2005 et son champ d'action, initialement étendu sur la région Midi-Pyrénées, s'est élargi à toute l'Occitanie et à la Nouvelle-Aquitaine. L'objet de cette association est de développer la prescription d'activité physique pour les personnes atteintes de pathologies chroniques. Elle propose des formations et un accompagnement pour les professionnels de la santé et de l'activité physique, un suivi des patients et une mise en relation entre les différents acteurs via son réseau.

« Bougez Sur Ordonnance », est un dispositif régional en Occitanie. Il est intégré au label des « Villes Vivez Bougez », dispensé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES). Les communes sont accompagnées dans la promotion de l'activité physique pour la santé et s'engagent dans le sport santé sur leur territoire, avant d'être labellisées. Le dispositif « Bougez sur ordonnance » offre un ensemble d'outils aux acteurs du territoire : un parcours de santé structuré, des documents ressources d'information et des formations pour les professionnels de santé (32).

Le recensement de 2019 n'évoque pas la Maison Sport-Santé (MSS), un label créé la même année par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et le ministère des Solidarités et de la Santé. Ce label peut être accordé par l'état à une grande variété de structures publiques ou privées, associations ou collectivités territoriales. Elles doivent répondre à un cahier des charges précis, gage de leur qualité. Ces structures proposent des services d'évaluation, d'accompagnement, d'information et de dispensation de l'activité physique. Elles prennent en charge les pathologies chroniques et les personnes inactives à des fins de santé. Elles permettent également la formation d'acteurs du sport santé. 436 MSS ont vu le jour depuis 2019 sur le territoire français. La région Occitanie en comptabilise plus d'une soixantaine à ce jour (38) (39).

D'autres structures ne sont pas citées, comme le dispositif CAPA-CITY à Toulouse. Il a été créé à l'initiative de la clinique Bondigoux, spécialisée dans la prise en charge de l'obésité, et la maison de santé pluriprofessionnelle universitaire La Providence. Ce programme propose la dispensation d'activité physique adaptée à hauteur de 3 séances hebdomadaires sur 4 mois, encadrées par des professionnels de santé spécifiques. Il est conditionné par l'adressage sur prescription du médecin traitant (40).

Le Centre d'Activité Physique et Santé de l'Ariège (CAPS'A) est un autre exemple. Il a été créé par deux enseignantes APA en 2023 afin d'offrir un lieu de prise en charge et un accompagnement dédié à l'activité physique sur prescription (41).

Par ailleurs, de nombreuses associations ont pour objet le sport-santé, sans pour autant nécessiter une prescription médicale. C'est le cas par exemple, en région Occitanie, des associations telles que Siel Bleu (42), l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP) (43), la Fédération Française d'Education Sportive et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) (44) et la Fédération Française de la Retraite Sportive (45). Bien qu'elles ne nécessitent pas spécifiquement d'ordonnance, elles restent une option d'adressage si les limitations du patient le permettent, tout comme la pratique de sport de loisir ou la pratique d'activité physique en autonomie. L'adressage du patient à une structure ou une association n'est pas une condition indispensable à la délivrance d'une ordonnance écrite, bien qu'elle semble être un facteur favorisant la prescription (30).

b) La maison de santé, un cadre favorisant la prescription d'activité physique ?

Etant une structure d'exercice coordonné, la maison de santé pluriprofessionnelle peut correspondre aux besoins de travail interdisciplinaire des généralistes afin de réaliser la prescription d'AP.

La MSP répond également au frein concernant le manque de parcours structuré. La création de projets de santé étant une condition indispensable au fonctionnement de ces structures, ils apportent le cadre nécessaire à la proposition d'AP quand cette thématique est choisie.

Enfin, le cadre juridique de la MSP pourrait lever le frein relatif au financement de l'activité physique via sa Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA). Dans le cadre de la réforme « Ma Santé 2022 », l'ordonnance du 12 mai 2021, relative aux communautés territoriales de santé et aux maisons de santé, permet l'extension de l'objet de la SISA. Il est désormais possible de salarier ou de rémunérer des intervenants, qu'il s'agisse de professionnels de santé ou non. Il est explicitement mentionné la possibilité de faire intervenir des éducateurs sportifs. Ces intervenants doivent toutefois contribuer à la mise en œuvre du projet des maisons de santé pluriprofessionnelles (46).

F. Justification du travail de recherche

De nombreuses études sur la prescription d'activité physique en médecine générale en explorent les freins. Les recherches sur les facteurs favorisants voient peu à peu le jour, mais des études complémentaires doivent être menées afin de trouver des solutions sur toute la chaine de la prescription d'activité physique thérapeutique.

Concernant l'adressage des patients, des questions se posent quant à la population vivant en zone rurale, pour qui l'accès à l'activité physique est plus difficile.

Si l'interdisciplinarité est un facteur exprimé par les généralistes comme favorisant la prescription d'activité physique, peu de travaux étudient cette prescription dans le cadre d'un

exercice coordonné. Dans ce même cadre, peu d'études ont été réalisées sur les connaissances en lien avec la prescription d'activité physique. De plus, peu de recherches s'intéressent à l'opinion des professionnels de santé qui participent au parcours de soins des patients pouvant bénéficier de cette prescription. Enfin, la place de cette prescription dans les projets de santé a rarement été explorée.

G. Objectifs de l'étude

L'objectif principal de ce travail est d'évaluer les pratiques et les opinions des professionnels de santé à propos de la prescription d'activité physique dans les maisons de santé pluriprofessionnelles.

Les objectifs secondaires de cette étude sont d'établir un état des lieux des projets existants liés à l'activité physique et d'évaluer l'intérêt d'un guide et d'un modèle de prescription.

II. MATÉRIEL ET MÉTHODE

A. Type d'étude

Dans le cadre de ce travail, j'ai mené une étude épidémiologique observationnelle transversale. J'ai utilisé une méthode quantitative descriptive avec analyse de données issues d'un questionnaire.

B. Population cible

1. <u>Critères d'inclusion</u>

- Faire partie des professionnels de santé comme définis dans le code de la santé publique ainsi que les coordinateurs de santé (47).
- Exercer ou avoir déjà exercé dans une maison de santé pluriprofessionnelle.
- Secteur géographique définis : Ariège, Aude ou Haute-Garonne en secteur rural ou de densité intermédiaire.

2. Critères de non-inclusion

- Les professionnels de santé exerçant sur le territoire défini n'ayant jamais intégré de maison de santé pluriprofessionnelle.
- Les professionnels de santé n'exerçant pas sur le secteur défini.
- Les membres de MSP en secteur urbain densément peuplé.

La grille communale établie par l'INSEE permet ainsi de distinguer quatre catégories de communes selon leur niveau de densité (48) :

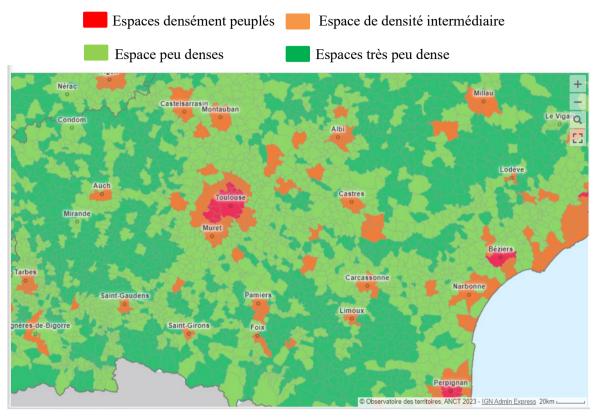


Figure 6 : Grille communale de densité 4 niveaux, Observatoire des territoires ANCT 2023

3. <u>Méthode d'exclusion</u>

- Deux questions ont été placées en début de questionnaire pour exclure la population n'exerçant pas en MSP ou hors du secteur défini.
- Pendant la phase d'analyse de données, une exclusion des questionnaires correspondant aux critères de non-inclusion a été réalisée.

4. Recensement de la population d'étude

Le recensement des maisons de santé a été établi à partir des données de l'ARS Occitanie de 2022 (49) et répertorié grâce au logiciel Microsoft Excel©.

C. Elaboration du questionnaire

Le questionnaire a été créé avec le logiciel en ligne Qwary©.

Ce logiciel permet la création d'un questionnaire en ligne avec des réponses conditionnées. Par exemple certaines questions apparaissaient uniquement pour les médecins après avoir coché des items spécifiques. Cette fonction permet de réaliser un questionnaire plus fluide, plus court, en évitant les questions inutiles aux personnes non concernées.

Le questionnaire, disponible en annexe 1, était composé de plusieurs parties :

- Exclusion de la population non concernée par deux questions préliminaires.
- Caractéristiques la population en fonction de la zone d'exercice, du nom de la maison de santé, de la fonction exercée et sous quelle forme.
- Connaissances, opinions et pratiques de ces professionnels de santé au sujet de la prescription d'activité physique faite par le généraliste en intégrant les nouvelles indications de 2022.
- Projets au sein de la maison de santé autour de l'activité physique. Si des projets étaient présents, plusieurs questions s'ouvraient afin de détailler les dispositifs.
- Opinion des professionnels de santé concernant l'intérêt d'un guide et d'un modèle de prescription de l'activité physique.

Le questionnaire comportait 34 questions. Il comprenait des questions à choix multiples, des boites de textes et une échelle d'évaluation.

A la fin du questionnaire, la page de remerciement contenait un lien permettant d'accéder au téléchargement de deux documents ressources :

- Un guide de prescription de l'activité physique simplifié à destination des généralistes (établi à partir des recommandations 2022 de la HAS)
- Un modèle d'ordonnance d'activité physique.

Ces deux documents, présentés à titre indicatifs, sont issus d'un travail de mémoire soutenu à la faculté de médecine de Toulouse en décembre 2022. Ils sont présentés en **annexe 2 et 3**.

La relecture du questionnaire a été faite par des médecins généralistes ainsi que des coordinateurs de maisons de santé proposant une prise en charge par l'activité physique.

D. Dispositions réglementaires

Le Département Universitaire de Médecine Générale (DUMG) de Toulouse a signé un engagement de conformité à la méthodologie de référence MR-004 de la commission Nationale de l'informatique et des Libertés (CNIL). Cette étude a été enregistrée par le délégué à la protection des données sur le registre d'étude du DUMG.

E. Recueil des données

La diffusion du questionnaire a été réalisé sur 60 jours, du 27 février au 28 avril 2023.

Le questionnaire était accessible via un lien ou par flashcode. Un mail de diffusion a été créé contenant les explications de l'étude, le lien d'accès au questionnaire et un flash code. En pièce jointe, une affiche de diffusion était insérée (annexe 4) ainsi qu'un lien vers les documents ressources.

Durant 3 semaines, une diffusion large du mail a été faite par les CPTS des 3 départements concernés et sur le réseau social Facebook. Au bout de ces trois semaines, les MSP pour lesquelles aucune réponse n'avait été enregistrée ont été contactées directement afin de pouvoir envoyer le lien de diffusion. Les coordonnées des maisons de santé ont été obtenues via le site de la Fédération de l'Exercice Coordonné Pluriprofessionnel en soins primaires (Fecop) (50), le site gouvernemental « Santé.fr » (51) ou en tapant le nom des maisons de santé directement sur les moteurs de recherche internet Ecosia ou Google. Au téléphone, il était demandé à pouvoir échanger directement avec la personne en charge de la coordination dans la maison de santé afin de lui présenter l'étude. Il était ensuite demandé à cette personne de diffuser le questionnaire au reste de l'équipe de soins. Un suivi des MSP « recensées », « à contacter » et « ayant répondu » était tenu à jour sur le logiciel Microsoft Excel©.

F. Analyse des données

Après clôture de la période de recueil, les données ont été extraites et anonymisées sur le logiciel Microsoft Excel©. Elles ont été regroupées dans des tableaux croisés dynamiques permettant d'évaluer le taux de répartition des réponses. Des graphiques ont été constitués, issus de ces tableaux, directement avec ce logiciel.

Lors de cette phase, les réponses correspondant aux critères d'exclusion ont été écartées de l'étude. Les réponses partielles ont été également exclues lorsqu'elles ne contenaient aucune donnée exploitable. Le reste des réponses partielles a été intégré à l'étude.

Un retraitement des données a été effectué afin d'uniformiser les réponses obtenues via les boites de texte. Les répondants pouvaient avoir utilisé plusieurs orthographes ou appellations possibles pour une même catégorie.

Un reclassement des données a été effectué pour les questions concernant les projets de santé dans les MSP. Pour ces questions, l'intérêt était d'évaluer les proportions de réponses par maison de santé et non par professionnels de santé. Pour le reclassement, l'ensemble des items cochés par les membres d'une même MSP a été regroupé. Puis, une réponse unique par maison de santé a été créée en ne gardant que les données utiles maximales.

III. RÉSULTATS

71 maisons de santé ont été recensées et inclues dans l'étude. 19 en Ariège (27%), 22 dans l'Aude (31%) et 30 en Haute-Garonne (42%). Parmi elles, 39 MSP ont participé à l'étude soit un taux de réponse de 55%.

Il a été enregistré sur la période de recueil 235 réponses au questionnaire en ligne dont les caractéristiques générales d'inclusion et d'exclusion sont représentées dans le **tableau 1**.

Tableau 1 : Nombre et caractéristiques des réponses inclues et exclues

	Réponses	
Réponses	Nombre	%
Inclues	183	78
Complètes	170	72
Partielles	13	6
Exclues	52	22
Aucune donnée exploitable	19	8
Hors MSP	15	6
Zone densément peuplée	6	3
Hors départements ciblés	6	3
Profession non médicale	6	3
Total	235	100

A. Description de la population d'étude

La répartition des réponses par professions est présentée dans le tableau 2.

Tableau 2 : Répartition des professions exercées

	Répondants	
Profession	Nombre	%
Médecin généraliste	52	28
Médecin spécialiste	2	1
Pneumologue	1	1
Rhumatologue	1	1
Autre profession médicale/paramédicale	120	66
Infirmier(e) libéral(e)	46	25
Masseur-kinésithérapeute	33	18
Infirmier(e) Asalée	12	7
Pharmacien	12	7
Diététicienne	4	2
Sage-femme	5	3
Pédicure-Podologue	3	2
Infirmière en pratique avancée	2	1
Orthophoniste	1	1
Chirurgien-dentiste	1	1
Psychomotricienne	1	1
Coordinateur uniquement	9	5
Total	183	100

Parmi les professionnels de santé, 12% (n=21) exerçaient la fonction de coordination en plus de leur activité médicale/paramédicale. La profession la plus représentée était celle de médecin généraliste, dont 79% installés en libéral.

La répartition des Maisons de santé répondantes était proche de celle du recensement. 20% en Ariège (n=8), 36% dans l'Aude (n=14) et 44% en Haute-Garonne (n=17).

B. Connaissances des professionnels de santé

Deux questions évaluaient la connaissance des professionnels de santé sur l'existence du dispositif de prescription d'activité physique. La première concernait le dispositif général. En cas de réponse positive, une question concernant les nouvelles indications était posée. Les résultats de ces deux questions, classés par type de profession sont représentées sur la **figure 7**.

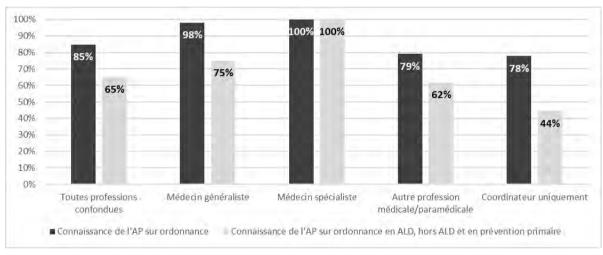


Figure 7 : Connaissance de la possibilité de prescrire une activité physique en général et dans la prise en charge de pathologies chroniques en ALD, hors ALD et en prévention primaire depuis la loi de mars 2022. Exprimé en pourcentage de réponses affirmatives.

C. Pratiques et opinion des professionnels de santé

1. <u>Utilité de la prescription</u>

86% (n=158) des professionnels de santé estimaient que la prescription écrite d'activité physique par le généraliste était essentielle en thérapeutique.

Pour ce qui est des nouvelles possibilités de prescription, leur perception est résumée dans la **figure 8**.

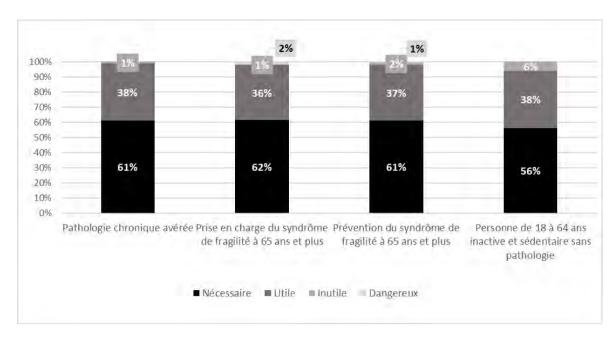


Figure 8 : Perception par les professionnels de santé des nouvelles indications de la prescription d'activité physique depuis la modification de loi en 2022. Exprimés en pourcentage de réponses.

2. <u>Prescription écrite et conseils oraux</u>

93% des répondants (n=171) estimaient qu'une ordonnance d'activité physique avait une valeur ajoutée par rapport à des conseils dispensés oralement.

Les valeurs ajoutées sont illustrées sur la figure 9.

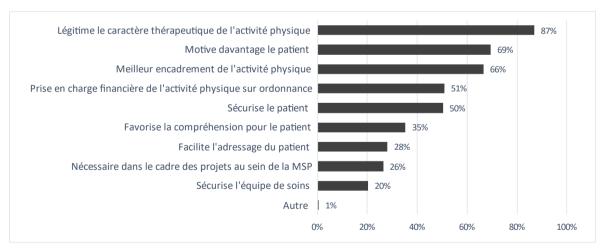


Figure 9 : Valeurs ajoutées d'une ordonnance d'activité physique par rapport à des conseils oraux selon les professionnels de santé en MSP. Exprimées en pourcentage de répondants ayant coché l'item.

7% des répondants (n=13) pensaient que l'ordonnance d'activité physique n'avait pas de valeur ajoutée. Les raisons invoquées sont illustrées sur la **figure 10**.

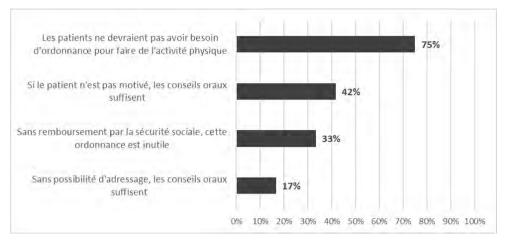


Figure 10 : Raisons invoquées pour la non-valeur ajoutée d'une ordonnance d'activité physique par rapport à des conseils oraux selon les professionnels de santé en MSP. Exprimées en pourcentage de répondants ayant coché l'item.

3. Questions spécifiques aux médecins

41% des médecins déclaraient avoir déjà réalisé une prescription d'activité physique.

Ils étaient 92% à penser que de faire partie d'une MSP pouvait être un facteur favorisant la prescription d'activité physique.

Les freins à la prescription ressentis par les médecins sont présentés sur la figure 11.

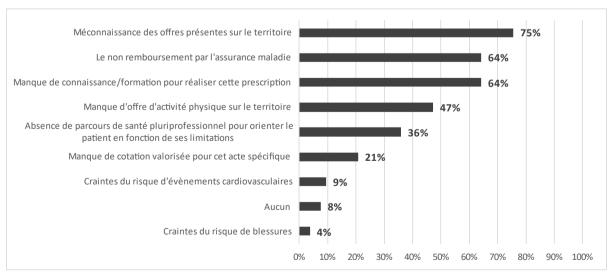


Figure 11 : Freins à la prescription ressentis par les médecins. Exprimés en pourcentages de répondants ayant coché l'item.

D. Intégration de l'activité physique dans les projets de santé

1. <u>Maison de santé avec projets de santé autour de</u> <u>l'activité physique</u>

31 maisons de santé sur 39 intègraient des actions en lien avec l'activité physique.

Le pourcentage de prescription d'activité physique dans les projets de santé est illustré par la **figure 12**.

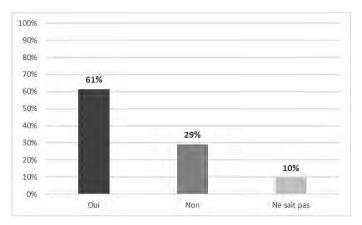


Figure 12 : Proportion de MSP intégrant une prescription d'activité physique dans leurs projets. Exprimée en pourcentage de MSP.

Parmi les médecins prescripteurs d'activité physique, 82% faisaient partie d'une maison de santé avec un projet en lien avec l'activité physique (tableau 3).

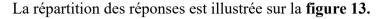
Tableau 3 : Prescripteurs dans les maisons de santé en fonction des projets

	Médecii prescripte		Médecins prescripte		Total	
MSP	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Avec projets autour de l'AP	18	82	19	61	37	70
Sans projet autour de l'AP	4	18	12	39	16	30
Total	22	100	31	100	53	100

Au niveau du format de ces projets, 18 MSP utilisaient des activités asalée, 17 élaboraient des protocoles pluriprofessionnels sur la thématique, 14 les intègraient à une mission de santé publique, 10 utilisaient un autre format et 7 MSP utilisaient la reconnaissance en maison sport-santé.

a) Propositions internes à la MSP

Une échelle de valeur comprenant 5 intervalles était proposée pour évaluer l'implication des professionnels de santé dans les projets. 1 correspondait à « pas impliqué » et 5 à « très impliqué ».



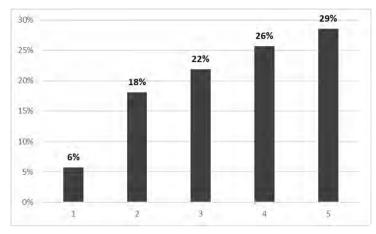


Figure 13 : Implication ressentie des professionnels de santé dans les actions promouvant l'activité physique, sur une échelle de 1 à 5. Exprimée en pourcentage de répondants.

Au sein même des maisons de santé, les propositions faites autour de l'activité physique sont résumées dans le **tableau 4.**

Tableau 4 : Propositions autour de l'activité physique faites en interne à la MSP

	MSP	
Projets en interne	Nombre	%
Kinésithérapie	27	87
Repérage spécifique des patients	24	77
Groupe de marche	20	65
Sensibilisation/formation des professionnels de la MSP sur le sujet	17	55
Education thérapeutique par IDE Asalée	17	55
Campagne d'information à destination des patients	15	48
Evaluation initiale spécifique	15	48
Suivi spécifique	13	42
Autre proposition interne	5	16
MSP avec projets	31	•

En texte libre, les répondants avaient ajouté dans la case « autre propoposition interne » :

- Dans le cadre de la « Mission : retrouve ton cap », mise en place d'activités physiques en groupe pour les enfants intégrant ce dispositif.
- Groupe d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) sur le thème de l'Obésité
- Psychologue
- Activité physique adaptée par enseignant en activité physique adapté (EAPA)
- Activités encadrées par des APA, psychomotriennes, sage-femme

b) Propositions externes à la MSP

Les différentes structures externes vers lesquelles les maisons de santé s'étaient tournées pour leurs projets sont présentés dans le **tableau 5**.

Tableau 5 : Structures externes sollicitées dans les projets autour de l'activité physique dans les MSP

	MSP	
Structure externe	Nombre	%
Enseignant en activité physique adapté (coach APA)	18	58
Association(s) sportive(s) de loisir	17	55
Association(s) dont l'objet est le sport-santé	16	52
Educateur ou coach sportif indépendant	10	32
Autre structure externe :	8	26
Aucune	7	23
Internet et outils connectés	5	16
Salle de remise en forme	5	16
Conférence des financeurs	4	13
Clinique privée	4	13
Etablissement hospitalier public	3	10
Ne sait pas	2	6
Médecine du sport	0	0
Nombre total de MSP avec projets	31	

En texte libre, les professionnels de santé avaient rajouté dans la case « autre structure » :

- La caisse primaire d'assurance malade et le centre régional de coordination des dépistages des cancers pour une action de prévention via une campagne d'information ;
- La mutuelle sociale agricole;
- La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT);
- Maison sport santé sur le secteur qui n'appartient pas à la MSP;
- L'Unité de formation et de recherche de l'Université Paul Sabatier, section STAPS.
- Un réseau de réadaptation respiratoire à domicile

c) Associations sport-santé

Parmi les associations dont l'objet est le sport santé, efFORMip était cochée pour 8 des MSP faisant appel à des associations. Les autres associations cochées étaient : La Fédération Française d'Education Sportive et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) (n=3) ; Siel Bleu (n=2) et l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP) (n=2).

Dans la case texte libre les répondants avaient ajouté :

- Associations locales MJC (Maison des jeunes et de la culture)

- Sport sur ordonnance via la mairie de Carcassonne
- US haut salat section rugby santé
- Fédération française de Rugby, La ligue contre le cancer, Parten'air

d) Financements des projets

Pour le financement de leurs projets, les professionnels dans les MSP déclaraient faire appel à diverses structures présentées dans la **figure 14**.

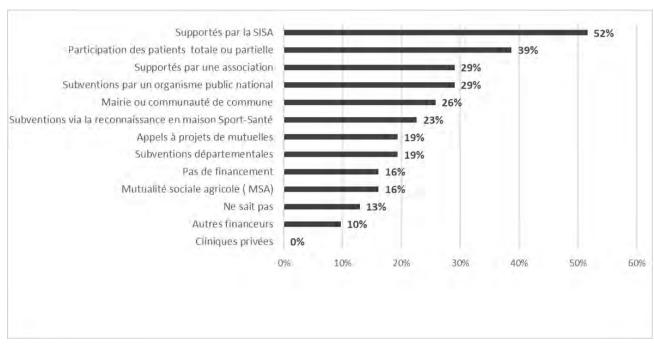


Figure 14 : Financements des projets autour de l'activité physique dans les MSP. Exprimés en pourcentages de MSP ayant coché l'item.

Les répondants avaient ajouté en texte libre dans la partie « autres financeurs » :

- Groupe privé (Pierre Fabre) sur expérimentation avant covid
- ARS via ETP
- D'autres appels à projets spécifiques

2. <u>Maison de santé pluriprofessionnelle sans projet</u> autour de l'activité physique

La principale raison évoquée au manque de projet concernant l'activité physique était le manque de moyen humain, coché pour 61% des répondants, puis le manque d'offre d'activité physique sur le territoire pour 39% des répondants.

E. Intérêt d'un guide et d'un modèle de prescription de l'activité physique

83% des répondants estimaient qu'un guide de quelques pages à destination des généralistes serait utile pour favoriser la prise en charge des patients par l'activité physique.

Concernant le modèle d'ordonnance prérempli, 77% des répondants l'estimaient utile.

IV. **DISCUSSION**

A. Objectif principal

Pour répondre à la question de recherche concernant l'intérêt de la prescription d'activité physique par le généraliste dans le cadre d'un exercice coordonné au sein des maisons de santé pluriprofessionnelles, nous avons décomposé le travail en 3 axes de réflexion.

Pour évaluer l'intérêt d'un dispositif, la question préliminaire à se poser est si celui-ci est connu. Les résultats de cette étude montrent que tous les médecins, hormis un, avaient connaissance de la possibilité de réaliser une prescription d'activité physique. La plupart en connaissaient les nouvelles indications pourtant récentes. Les études existantes sur le sujet retrouvaient jusqu'alors une proportion plus faible (28). La connaissance chez les autres professionnels de santé et coordinateurs restait conséquente. Les résultats montrent donc que ce dispositif de prescription est bel et bien connu des équipes de soins primaires.

Dans cette étude les membres des maisons de santé semblaient d'accord sur l'utilité de la prescription d'activité physique. La plupart l'estimaient même essentielle en thérapeutique et la jugeaient utile ou nécessaire dans ses nouvelles indications. Ils considéraient que la prescription écrite apportait des bénéfices supplémentaires aux conseils oraux. Principalement, elle légitimait le caractère thérapeutique de l'activité physique et motivait davantage le patient. La prise en charge financière, argument souvent opposé par rapport aux thérapies remboursées, n'était placée ici qu'en 4ème position des plus-values de la prescription écrite.

Ces données concordent avec la littérature qui décrit l'ordonnance écrite d'activité physique comme facteur de motivation pour le patient. L'opinion des professionnels de santé, qui participent à la prise en charge des patients, est importante car elle conditionne l'utilisation du dispositif. Même si les acteurs de la prescription sont bel et bien les médecins, dans le soin coordonné, les autres membres de l'équipe ont un rôle à jouer. Chaque membre peut être vecteur d'un projet de santé. Et la présence d'un projet semble être un facteur favorisant la prescription d'activité physique. Tous les membres agissent également dans le repérage, l'accompagnement et la mise en pratique de cette ordonnance et peuvent par conséquent être des facilitateurs indirects à sa prescription.

Le dernier axe abordé dans ce travail sur l'intérêt de cette prescription est son utilisation réelle. Lors de cette étude, nous avons vu que lorsqu'un projet de santé autour de l'activité physique existait, plus de la moitié des MSP utilisaient cette prescription. L'implication de la prescription d'activité physique dans les projets de santé est donc loin d'être anecdotique. Parmi les répondants convaincus du bénéfice d'une prescription écrite, plus d'un quart déclaraient même que cette prescription était nécessaire dans les projets de santé.

Du côté des prescripteurs, le taux de prescription général restait similaire aux données de la littérature. Le frein principal à la prescription retrouvé dans cette étude, comme dans de nombreuses autres, restait la méconnaissance des offres présentes sur le territoire. Devant ce constat, un important recensement de toutes les offres d'APA, de sport et de sport-santé parait essentiel.

Les médecins pensaient de manière quasi-unanime, que d'être membre d'une maison de santé pluriprofessionnelle pouvait être un facteur favorisant cette prescription. Lorsque l'on recoupe les données des prescripteurs et des projets de santé on observe une proportion de prescripteurs fortement augmentée dans les maisons de santé avec des projets en comparaison des MSP sans projet. L'existence d'un projet autour de l'activité physique pourrait faire partie des facteurs favorisant cette prescription, peut-être plus que l'appartenance à une MSP en elle-même.

B. Objectifs secondaires

Dans cette étude, les activités asalées étaient le format de projet le plus utilisé par les MSP. Le format le moins utilisé était celui de la maison sport santé. Ces résultats paraissent étonnants au vu de la communication importante qui est faite par les pouvoirs publiques autour des maisons sport santé et la faible communication sur l'exercice des infirmiers asalées.

Les groupes de marche et l'éducation thérapeutique proposés par les IDE asalées sont plus simples à mettre en place, et le financement de ces actions est assuré directement par l'association : deux critères importants pour les équipes. Obtenir le label maison sport santé paraît en comparaison long, fastidieux avec une charge administrative importante et cela, sans assurance de contrepartie financière.

Dans les propositions faites en interne autour de l'activité physique, les résultats montrent que la kinésithérapie est la plus représentée, ce qui est cohérent au vu des caractéristiques même de la profession. On peut noter une part importante des groupes de marche dans les effecteurs de l'activité physique en lien avec les activités asalées vues précédemment. Une grande partie des MSP faisaient un repérage spécifique des patients. Ces résultats montrent qu'en plus d'offrir des possibilités de pratiquer, l'organisation même des maisons de santé permet de repérer et d'accompagner les patients qui pourraient bénéficier de l'activité physique thérapeutique.

Lorsque la structuration de la maison de santé n'est pas suffisante, les équipes de soins premiers peuvent faire appel à des structures extérieures. Dans cette étude, les enseignants en activité physique adaptée étaient les plus sollicités. Venait ensuite le milieu associatif avec les associations proposant directement de l'activité physique ou celles spécialisées dans la mise en place de dispositifs. Les structures hospitalières n'étaient ici, que peu sollicitées.

Les deux financeurs principaux des projets autour de l'activité physique étaient les MSP et leurs patients. Le faible taux de représentativité des autres items montre qu'il n'existe pas une solution unique et unanime mais qu'elles sont plutôt hétéroclites et multimodales. Aucune donnée sur la montant des financements n'a été recueillie. Si un financeur participait

dans peu de maisons de santé mais avec des fonds conséquents, les répercussions pratiques pourraient faire relativiser ces résultats.

La grande variabilité de ces dispositifs rend difficile la transposition des projets d'une maison de santé à une autre. La cohésion des actions sur un territoire élargi paraît encore insuffisante malgré les différents plans publics nationaux. Les offres d'AP thérapeutique sont entièrement dépendantes des acteurs du terrain et cela peut être une source d'inégalités sur le territoire. Les professionnels de santé sont amenés à faire preuve de volonté et d'inventivité dès lors qu'ils veulent mettre en place de tels projets. Projets qu'ils développent parce qu'ils sont convaincus des bienfaits de l'activité physique thérapeutique pour leurs patients. Cette étude montre que, grâce aux acteurs de terrain, une quantité importante de projets autour de l'activité physique existe dans les maisons de santé en milieu rural. Un milieu qui est pourtant réputé moins accessible.

Pour ce qui est d'autres potentiels leviers au sujet de la prescription d'activité physique, les professionnels de santé jugerait utile un modèle d'ordonnance prérempli et un guide de prescription simplifié de quelques pages à destination des généralistes.

C. Limites de l'étude

1. <u>Population étudiée</u>

Le recensement des maisons de santé a été effectué selon des informations datant d'un an auparavant. Il se peut que les maisons de santé récemment labellisées n'aient pas été inclues à l'étude. Les données relativement récentes, incluant les de maisons de santé en projet, le recroisement des données et le délai nécessaire pour valider une maison de santé diminue ce risque de biais. Malgré cela, le nombre total de maisons de santé a pu être sous-estimé dans cette étude.

La méthode de diffusion de cette étude a pu induire un biais de sélection. Le choix d'une diffusion multimodale, faite par la personne en charge de la recherche a pu présélectionner

une partie des répondants. En outre, les personnes les plus intéressées par le sujet ou contactées directement étaient probablement plus enclines à participer à l'étude.

Une estimation de ce biais peut être faite en observant, parmi les résultats, l'implication des professionnels dans les projets de santé. On retrouve une proportion plus élevée de personnes impliquées ou très impliquées. Toutefois, il subsiste une proportion importante de personnes moyennement, peu ou pas impliquées. Ajouté à cela l'ensemble des réponses négatives, le risque de biais de sélection peut être relativisé. En considérant ce risque d'erreur, les résultats de cette étude pourraient tout de même avoir été surestimés sans pour autant remettre en cause leurs tendances.

2. <u>Analyse des données</u>

Le retraitement des données fait manuellement, notamment pour les réponses exclues ou les boites de textes a pu engendrer un biais de classement. Pour diminuer ce biais au maximum, toute réponse douteuse était exclue de l'étude. Il n'a donc pu avoir que très peu d'incidence sur les résultats.

Le choix de garder dans l'analyse les réponses partielles a permis pour certaines questions de gagner en représentativité. Il a comme inconvénient de modifier au fur et à mesure le total de répondants, ce qui peut opacifier la lecture des résultats et rendre l'étude globale moins puissante.

Concernant les projets de santé, le reclassement par données utiles maximales a pu créer un biais de confusion pouvant surévaluer les résultats. Nous sommes partis du principe que si un des membres de la maison de santé avait connaissance du dispositif, il pouvait répondre pour l'ensemble de la maison de santé. Cette méthode rend les résultats moins fiables face au risque d'erreur potentiel de chaque répondant. Cependant le fort taux de connaissance de la prescription d'activité physique diminue l'implication que pourrait avoir ce biais sur les résultats.

D. Forces de l'étude et perspectives

Cette étude a obtenu un taux de réponse important permettant une meilleure généralisation des résultats et réduire le risque de biais. Elle apporte un regard complémentaire aux études précédentes sur la prescription d'activité physique. Elle ne se restreint pas à la simple rédaction de l'ordonnance. En incluant tous les professionnels de santé d'une part et en étudiant les projets élaborés d'autre part, cette approche permet d'avoir une vision plus large de cette prescription et de son utilité. Elle permet d'intégrer l'environnement des prescripteurs ainsi que les facteurs extérieurs qui ont une réelle importance en pratique.

Lors de la diffusion et des échanges téléphoniques, les équipes ont témoigné un réel intérêt pour ce travail de recherche. Il pourrait être envisageable d'évaluer l'impact qu'a eu ce travail de recherche et la distribution des documents ressources sur les équipes de terrain. Les ressources ont-elles été utilisées par la suite ? Des projets ont-ils été développés ?

Au vu des résultats de cette étude il pourrait être adapté de comparer le taux de prescription des médecins généralistes en maison de santé et hors maison de santé. Une étude transversale comparative pourrait être intéressante en y intégrant des variables, dont les projets de santé, afin de voir s'il existe une différence significative sur le taux de prescription.

Le travail préliminaire concernant l'activité physique thérapeutique dans les projets de santé mérite d'être approfondi. Il paraitrait utile d'aller plus loin dans le détail des caractéristiques des projets de santé, avec les différents effecteurs et financements. Cet état des lieux donnerait une meilleure visibilité des solutions qui s'offrent aux équipes de soins et cela faciliterait la reproductibilité des actions.

V. <u>CONCLUSION</u>

Les risques de la sédentarité et les bénéfices de l'activité physique sont aujourd'hui bien connus. L'activité physique est d'ailleurs reconnue comme thérapie non médicamenteuse dans de nombreuse pathologies. Malgré les politiques nationales de promotion de l'activité physique la population reste inactive et sédentaire majorant la proportion de pathologies chroniques évitables. Dans ce contexte les professionnels de santé ont un rôle à jouer.

L'inscription dans la loi de la prescription d'activité physique offre au médecin, depuis 2016, une nouvelle option thérapeutique. Nous avons montré dans cette étude que les professionnels de santé au sein des maisons de santé pluriprofessionnelles ont bien connaissance de cette loi. Cette innovation doit maintenant être développée afin d'être généralisée.

Les professionnels de santé, souhaitant travailler de manière coordonnée créent des projets spécifiques au sein de leurs maisons de santé pluriprofessionnelles. Dans cette étude, ils utilisaient majoritairement une ordonnance d'activité physique dans leurs projets, convaincus des bénéfices apportés par cette prescription. Les médecins prescripteurs étaient, quant à eux, plus nombreux à prescrire dans les maisons de santé qui possédaient un projet autour de l'activité physique.

Outre ses avantages propres, l'ordonnance d'activité physique semble avoir un intérêt dans les maisons de santé pluriprofessionnelles lorsqu'elle est incluse à un projet de santé. Le travail en interdisciplinarité, surtout pour les opportunités qu'il offre, pourrait être un facteur facilitant la délivrance d'une ordonnance d'activité physique. Des études complémentaires doivent cependant être menées afin de valider cette hypothèse.

Cette dynamique risque d'être modifiée lorsque l'amendement récent de la loi sera appliqué, promettant un financement par l'assurance maladie de l'APA. Simplifiera-t-elle les pratiques? Augmentera-t-elle le taux de prescription? Ou ajoutera-t-elle un rouage supplémentaire complexifiant les dispositifs déjà établis?





VI. <u>BIBLIOGRAPHIE</u>

- 1. HAS. Consultation et prescription médicale d'activité physique à des fins de santé chez l'adulte. 2022. 79p.
- 2. Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité. Les définitions [Internet]. [cité 24 mars 2023]. Disponible sur: https://onaps.fr/les-definitions/
- 3. Organisation mondiale de la Santé. Lignes directrices de l'OMS sur l'activité physique et la sédentarité [Internet]. Genève: Organisation mondiale de la Santé; 2021 [cité 21 nov 2022]. Disponible sur: https://apps.who.int/iris/handle/10665/349728
- 4. Comité National Olympique et Sportif Français. Aide à la prise en charge médicale des activités physiques et sportives. MÉDICOSPORT-SANTÉ [Internet]. VIDAL. [cité 21 nov 2022]. Disponible sur: https://www.vidal.fr/sante/sport/infos-sport-medicosport-sante/
- 5. Commission médicale du comité national olympique et sportif français. Médicosport-santé. 2020 [Internet]. [cité 18 mai 2021]. Disponible sur: https://medicosport.cnosf.org/uploads/documents/medicosport-sante-edition-fr-2020.pdf
- 6. Code de la santé publique Article D1172-1 Légifrance [Internet]. [cité 27 nov 2022]. Disponible sur: https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article lc/LEGIARTI000033826292/2022-04-04/
- 7. World Health Organization. Global recommendations on physical activity for health. 2010;60.
- 8. Organisation Mondiale de la santé. Activité physique. 2022 [Internet]. [cité 24 mars 2023]. Disponible sur: https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/physical-activity
- 9. Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Manque d'activité physique et excès de sédentarité: une priorité de santé publique [Internet]. Anses. 2022 [cité 21 nov 2022]. Disponible sur: https://www.anses.fr/fr/content/manque-d%E2%80%99activit%C3%A9-physique-et-exc%C3%A8s-de-s%C3%A9dentarit%C3%A9-une-priorit%C3%A9-de-sant%C3%A9-publique
- 10. France Stratégie. L'évaluation Socioéconomique des effets de santé ses projets d'investissement Public. Synthèse. Ministère de la transition écologique; 2022. [Internet]. [cité 24 mars 2023]. Disponible sur: https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2022-synthese-rapport_sante-mars.pdf
- 11. Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité. Les impacts sanitaires. Infographie sur les bénéfices de l'activité physiques [Internet]. Onaps.fr. [cité 24 mars 2023]. Disponible sur: https://onaps.fr/les-impacts-sanitaires/
- 12. Haute Autorité de Santé. Développement de la prescription de thérapeutiques non médicamenteuses validées. 2011 [Internet]. Haute Autorité de Santé. [cité 15 avr 2023]. 93p. Disponible sur: https://www.has-sante.fr/jcms/c_1059795/fr/developpement-de-la-prescription-de-therapeutiques-non-medicamenteuses-validees

- 13. Foucaut AM, Vergnault M, Landry A, Lhuissier F, Chapelot D. Ordonnances Activité physique 90 prescriptions. Maloine. 2020. P3 à 42.
- 14. Larras B. Etat des lieux de l'activité physique et de la sédentarité en France. Onaps. 2017. 32p.
- 15. ANSES. Actualisation des repères du PNNS Révisions des repères relatifs à l'activité physique et à la sédentarité rapport d'expertise. 2016 [Internet]. 584p [cité 21 avr 2023]. Disponible sur: https://www.anses.fr/fr/system/files/NUT2012SA0155Ra.pdf
- 16. Santé Publique France. Manger Bouger Qu'est-ce que le PNNS ? [Internet]. [cité 17 avr 2023]. Disponible sur: https://www.mangerbouger.fr/ressources-pros/le-plannational-nutrition-sante-pnns/qu-est-ce-que-le-pnns
- 17. Organisation Mondiale de la Santé. Plan d'action mondial de l'OMS pour promouvoir l'activité physique 2018-2030 : des personnes plus actives pour un monde plus sain [Internet]. Genève: Organisation mondiale de la Santé; 2019 [cité 8 avr 2023]. 101 p. Disponible sur: https://apps.who.int/iris/handle/10665/327168
- 18. Ministère des solidarités et de la santé, Ministère des sports. Stratégie nationale sport santé 2019-2024 [Internet]. 44p. [cité 17 avr 2023]. Disponible sur: https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/la_strategie_nationale_sport_sante_2019-2024.pdf
- 19. AVECsanté. C'est quoi l'exercice coordonné? [Internet]. AVECsanté. [cité 1 avr 2023]. Disponible sur: https://www.avecsante.fr/@icest-quoi-lexercice-coordonne/
- 20. France Assos santé. Les exercices coordonnés en soins primaires. 2020 [Internet]. 4p.[cité 4 avr 2023]. Disponible sur: https://www.france-assos-sante.org/wp-content/uploads/2021/01/Fiche-B.7.2 Les-exercices-coordonnes-en-soins-primaires.pdf
- 21. Ministère des solidarités et de la santé. Renforcer l'accès territorial aux soins. Communiqué de presse du 13 Octobre 2017 [Internet]. [cité 4 avr 2023]. Disponible sur: https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/acces aux soins dp vdef 131017.pdf
- 22. Ministère de la Santé et de la Prévention. Les maisons de santé. [Internet]. Ministère de la Santé et de la Prévention. 2023 [cité 1 avr 2023]. Disponible sur: https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/structures-de-soins/article/les-maisons-de-sante-300889
- 23. AVECsanté Congres Rencontres du 17 et 18 ars 2023 à Saint-Malo Communiqué de presse Aller vers 4000 maisons de santé pluriprofessionnelles d'ici 2027! 23 Mars 2023 [Internet]. AVECsanté. 2023 [cité 4 avr 2023]. Disponible sur: https://www.avecsante.fr/?p=4715
- 24. Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. Code de la santé publique. Légifrance [Internet]. [cité 18 mai 2021]. Disponible sur: https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000031913897
- 25. Code de la santé publique. Article L1172-1 Légifrance [Internet]. [cité 21 nov 2022]. Disponible sur: https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031920541/2022-04-04/

- 26. Porte PO. Prescription d'activité physique par les médecins généralistes chez les patients atteints de cancer: quels sont les freins en Occitanie?. [Thèse d'exercice] Université de Montpellier, France. 2019
- 27. Lecarpentier P. Activité physique pour la santé: état des lieux de la prescription par les médecins généralistes du Pays Basque depuis la loi de modernisation du système de santé. [Thèse d'exercice] Université de Bordeaux, France. 2019
- 28. Bonin L. Prescription d'activité physique sur ordonnance dans les pyrénées orientales. [Thèse d'exercice] Université de Montpellier, France. 2021
- 29. Santé Publique France. Prescription d'activité physique par les médecins : freins et leviers. 2023 [Internet]. [cité 24 avr 2023]. Disponible sur: https://www.santepubliquefrance.fr/import/prescription-d-activite-physique-par-les-medecins-freins-et-leviers
- 30. Stanik E. La prescripion écrite d'activité physique par le médecin généraliste: une nouvelle dynamique ? [Internet] [Thèse d'exercice]. Université de Bordeaux ; 2020 [cité 2 août 2021]. Disponible sur: https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03126285
- 31. Rahho A. La prescription d'activité physique adaptée par les médecins généralistes: enquête qualitative en région Auvergne—Rhône-Alpes: les attentes des médecins pour lever les freins à la prescription [Thèse d'exercice]. [Saint-Étienne, France]: Université Jean Monnet; 2020.
- 32. Larquier D de. Analyse qualitative des déterminants de l'évolution de la prescription en activité physique adaptée par les médecins généralistes à la suite de la mise en place du dispositif Bougez sur ordonnance® en Occitanie. [Thèse d'exercice] Université de Montpellier, France. 2020
- 33. Padou T. Identifier chez les médecins généralistes les représentations et les perspectives d'élaboration d'un outil de liaison portant sur la prescription de l'activité physique chez les patients en situation d'obésité. [Thèse d'exercice] Université de Montpellier, France. 2019
- 34. Rainaud F. Perceptions des médecins généralistes concernant la prescription d'activité physique pour les patients atteints de pathologies chroniques [Thèse d'exercice]. Université Claude Bernard; [Lyon, France]. 2018.
- 35. HAS Guide des connaissances sur l'activité physique et la sédentarité Recommandations de bonnes pratiques 2022 [Internet]. [cité 21 avr 2023]. Disponible sur: https://has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2022-08/guide_connaissance_ap_sedentarite_vf.pdf
- 36. Charles M, Larras B, Bigot J, Praznoczy C. L'activité physique sur prescription en France: Etat des lieux en 2019 Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité .2019. 84p
- 37. Réseau français Villes-Santé. Le mouvement européen des Villes-Santé de l'OMS [Internet]. [cité 25 avr 2023]. Disponible sur: https://villes-sante.com/a-propos/mouvement-europeen-villes-sante-oms/
- 38. Ministère chargé des sports. Découvrez les Maisons Sport-Santé les plus proches de chez vous [Internet]. sports.gouv.fr. [cité 26 avr 2023]. Disponible sur:

- https://www.sports.gouv.fr/decouvrez-les-maisons-sport-sante-les-plus-proches-dechez-vous-389
- 39. Ministère chargé des sports. Le réseau des Maisons Sport-Santé poursuit son déploiement. Dossier de presse. 2022 [Internet]. Disponible sur: https://www.sports.gouv.fr/les-maisons-sport-sante-un-outil-d-egalite-des-chances-et-d-acces-au-droit-de-la-sante-par-le-sport
- 40. Capa-City. Centre d'Activité Physique Adaptée à Toulouse [Internet]. [cité 13 mai 2023]. Disponible sur: http://capa-city.fr/
- 41. CAPS'A Centre d'activité physique et santé de l'Ariège [Internet]. [cité 13 mai 2023]. Disponible sur: http://capsariege.fr/
- 42. Siel Bleu La santé par l'activité physique adaptée! [Internet]. [cité 26 avr 2023]. Disponible sur: https://www.sielbleu.org
- 43. Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique. L'Ufolep en quelques mots [Internet]. [cité 16 févr 2022]. Disponible sur: https://www.ufolep.org/?rubrique=1&mode=ufolep-en-bref
- 44. Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire. Comité Régional Occitanie [Internet]. [cité 4 juin 2021]. Disponible sur: https://www.sport-sante.fr/epgv-comite-regional-occitanie/actions-sport-sante-prevention.html
- 45. Fédération Française de la Retraite Sportive. L'assurance sport santé des seniors! [Internet]. FFRS Fédération Française de la Retraite Sportive -L'assurance sport santé des seniors! [cité 26 avr 2023]. Disponible sur: https://www.ffrs-retraite-sportive.org
- 46. Ministère des Solidarités et de la Santé Le guide dédié à l'évolution du statut des sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires 2021 [Internet]. 44p. [cité 1 avr 2023]. Disponible sur: https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide sisa vf.pdf
- 47. Direction de l'information légale et administrative. Qui sont les professionnels de santé ? [Internet]. vie-publique.fr. 2022 [cité 8 avr 2023]. Disponible sur: http://www.vie-publique.fr/fiches/37855-qui-sont-les-professionnels-de-sante-code-se-la-sante-publique
- 48. L'Observatoire des Territoires. Grille communale de densité en 4 niveaux | [Internet]. [cité 5 avr 2023]. Disponible sur: https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/grille-communale-de-densite-en-4-niveaux
- 49. ARS Occitanie. Portail d'accompagnement des professionnels de santé Cartograpohie des maisons de santé en Occitanie [Internet]. [cité 13 avr 2023]. Disponible sur: https://www.occitanie.paps.sante.fr/media/78096/download?inline&rubrique=10278

VII. ANNEXES

A. Annexe 1. Questionnaire d'enquête

Chères consœurs, chers confrères, cher(e)s collègues,

Je fais appel à vous afin de répondre à ce questionnaire dans le cadre de mon travail de thèse. Mon sujet s'intéresse à la prescription d'activité physique et sur l'intégration de cette thérapeutique au sein des maisons de santé pluriprofessionnelles.

Ce court questionnaire, nécessitant moins de 5min, s'adresse à tous les professionnels de santé travaillant en MSP. Les réponses sont anonymes.

Je vous remercie chaleureusement pour votre aide.

Léa Lefrancq

- 1 Travaillez-vous ou avez-vous travaillé au sein d'une maison de santé pluriprofessionnelle ? [Choix unique]
 - Oui
 - Non -> exclusion, page de remerciement
- 2 Quel est votre département d'exercice ? [choix unique]
 - Aude
 - Ariège
 - Haute-Garonne
 - Autre -> exclusion, page de remerciement
- 3 Dans quelle commune exercez-vous ? [Réponse texte libre]
- 4 Quel est le nom de votre MSP ? [Réponse texte libre]

- 5 Quelle profession exercez-vous ? [choix unique] :
 - Médecin généraliste -> question 5.1
 - Médecin spécialiste -> question 5.2
 - Autre profession médicale ou paramédicale -> question 5.3
 - J'exerce la fonction de coordination exclusivement -> question 6
- 5.1 En tant que médecin généraliste, quel est votre mode d'exercice ? [choix multiple]
 - Installé
 - Collaborateur
 - Interne
 - Remplaçant
- 5.2 Quelle spécialité exercez-vous ? [Réponse texte libre]
- 5.3 Quelle profession médicale ou paramédicale exercer-vous : [réponse texte libre]
- 6 Exercez-vous la fonction de coordination au sein de votre MSP ? [si réponse autre que coordinateur Q5]
 - Oui, en plus de mon activité médicale ou paramédicale
 - Non
- Avez-vous connaissance de la possibilité pour les médecins de prescrire une activité physique sur ordonnance ? [choix unique]
 - Oui -> question 7.1, 7.2
 - Non -> question 8
- 7.1 Avez-vous connaissance de la possibilité de prescrire une activité physique dans la prise en charge de pathologies chroniques en ALD, hors ALD et en prévention primaire depuis la loi de mars 2022 ? [choix unique]
 - Oui
 - Non

unique] [Uniquement si réponse « médecins» question 5]
OuiNon
 D'une manière générale, la prescription écrite d'activité physique par le généraliste vous semble-t-elle essentielle en thérapeutique ? [Choix unique] Oui Non Je ne sais pas
 9 Une prescription d'activité physique chez une personne souffrant d'une pathologie chronique vous semble [Choix unique]: Dangereux
InutileUtileNécessaire
10 Une prescription d'activité physique chez la personne de plus de 65 ans dans la prise en charge du syndrome de fragilité vous semble [choix unique] :
 Dangereux Inutile Utile Nécessaire
11 Une prescription d'activité physique chez la personne de plus de 65 ans en prévention du syndrome de fragilité vous semble [choix unique] :
 Dangereux Inutile Utile Nécessaire

7.2 Avez-vous déjà réalisé une prescription médicale d'activité physique ? [choix

- 12 Une prescription d'activité physique chez une personne de 18 à 64 ans sans pathologie mais inactive et sédentaire vous semble : [choix unique]
 - Dangereux
 - Inutile
 - Utile
 - Nécessaire
- Pensez-vous qu'une ordonnance d'activité physique a une valeur ajoutée par rapport à des conseils dispensés oralement ? [choix unique]
 - Oui -> question 13.1
 - Non -> question 13.2
- 13.1 Concernant l'activité physique, quelle(s) serait la/les valeur(s) ajoutée(s) d'une ordonnance écrite par rapport à des conseils oraux ? [choix multiple]
 - Légitime le caractère thérapeutique de l'activité physique
 - Motive d'avantage le patient
 - Favorise la compréhension pour le patient
 - Meilleur encadrement de l'activité physique
 - Facilite l'adressage du patient
 - Sécurise le patient
 - Sécurise l'équipe de soins
 - Elle est nécessaire dans le cadre des projets au sein de la MSP
 - Prise en charge financière de l'activité physique sur ordonnance
 - Autre : [réponse libre]
- 13.2 Selon vous, pourquoi l'ordonnance d'activité physique n'apporte pas de valeur ajoutée par rapport à des conseils oraux ? [choix multiple]
 - Si le patient n'est pas motivé, les conseils oraux suffisent
 - Sans projet au sein de la MSP, les conseils oraux suffisent
 - Sans possibilité d'adressage, les conseils oraux suffisent
 - Sans remboursement par la sécurité sociale, cette ordonnance est inutile
 - Les patients ne devraient pas avoir besoin de prescription pour faire de l'activité physique

- Quelles sont les freins ou les limites à la prescription d'activité physique que vous ressentez ? [Choix multiple], [Uniquement si réponse « médecins» question 5]
 - Le non-remboursement par l'assurance maladie
 - Manque de valorisation pour cet acte spécifique
 - Manque de connaissance/formation pour réaliser cette prescription
 - Craintes du risque de blessures
 - Craintes du risque d'évènements cardiovasculaires
 - Manque d'offre d'activité physique sur le territoire
 - Absence de parcours de santé pluriprofessionnel dédié pour orienter le patient en fonction de ses limitations
 - Aucun
- Pensez-vous que de faire partie d'une MSP peut être un facteur favorisant cette prescription ? [Choix inique], [Uniquement si réponse « médecins» question 5]
 - Oui
 - Non
- Au sein de votre maison de santé, existe-t-il des actions ou projets autour de la réduction de la sédentarité/promotion de l'activité physique ? [choix unique]
 - Oui -> 16.1 à 16.6
 - Non -> 16.7
 - Je ne sais pas -> 16.8

16.1 multipl	Sous quelles formes ces actions ou projets sont-ils intégrés à votre MSP ? [choix e]
•	Reconnaissance en Maison Sport-Santé
•	Mission de santé publique
•	Protocole
•	Activités asalées
•	Autre: [texte libre]
•	Je ne sais pas
16.2	Ces actions ou projets incluent-ils une prescription d'activité physique ? [choix
unique	
•	Oui
•	Non
•	Je ne sais pas
16.3	Vous sentez-vous impliqué dans ces projets ? [Echelle de 0 à 5]
Pas ımı	pliqué 15 Très impliqué

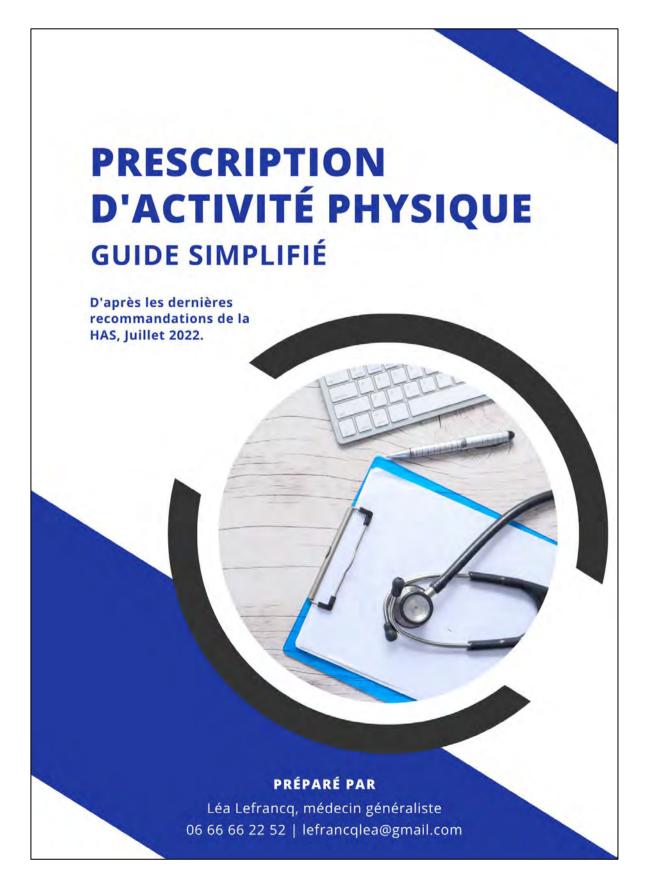
16.4 Dans le cadre de ce(s) projet(s), à quelles structures externes à votre MSP faites-vous appel ? [choix multiple]

- Médecine du sport
- Etablissement hospitalier public
- Clinique privée
- Association de sport-santé
- Associations sportives de loisir
- Educateur ou coach sportif APA
- Educateur ou coach sportif indépendant
- Salle de remise en forme
- Internet et outils connectés
- Conférence des financeurs
- Je ne sais pas

- Aucune
- 16.5 Quelles sont les propositions liées à l'activité physique faites en interne dans votre MSP ? [choix multiple]
 - Kinésithérapie
 - Education thérapeutique par IDE Asalée
 - Groupe de marche
 - Repérage spécifique des patients
 - Evaluation initiale spécifique
 - Suivi spécifique
 - Sensibilisation/formation des professionnels de la MSP sur le sujet
 - Campagne d'information à destination des patients
 - Je ne sais pas
 - Autre : [texte libre]
- 16.6 Quels sont les financements de ces actions ou projets ? [choix multiple]
 - Participation des patients, totale ou partielle
 - Bénévolat
 - Supporté par la SISA
 - Supporté par une association
 - Subventions nationales
 - Subventions départementales
 - Mairie ou communauté de commune
 - Cliniques privées
 - Appels à projets de mutuelles
 - Mutualité Sociale Agricole (MSA)
 - Pas de financement
 - Je ne sais pas
 - Autre : [texte libre]

- 16.7 Selon vous, pourquoi l'activité physique n'a pas été intégrée aux actions/projets de la MSP ? [choix multiple]
 - Manque d'intérêt pour le sujet
 - Manque de connaissance sur le sujet
 - Manque de moyen financier
 - Manque de moyen humain
 - Manque d'offres d'activité physique sur le territoire
 - Thématique trop compliquée à mettre en place
 - Autre : [texte libre]
- 16.8 Pourquoi n'avez-vous pas connaissance de possible projet autour de l'activité physique dans votre MSP? [choix multiple]
 - J'ai peu d'intérêt pour cette thématique
 - J'ai peu d'intérêt pour les projets coordonnés
- Est-ce qu'un guide de prescription simplifié, de quelques pages, vous semblerait utile pour favoriser la prise en charge des patients par l'activité physique ? [choix unique]
 - Oui
 - Non
 - Je n'ai pas d'avis
- Est-ce qu'un modèle d'ordonnance préremplie, vous semblerait utile pour favoriser la prise en charge des patients par l'activité physique ? [choix unique]
 - Oui
 - Non
 - Je n'ai pas d'avis

B. Annexe 2. Guide de prescription de l'activité physique



POURQUOI CE GUIDE?

Ce guide, réalisé à titre indicatif, est issu des recommandations de la Haute autorité de santé concernant la prescription d'activité physique (Juillet 2022). Il a été adapté pour une utilisation en médecine générale et a pour but d'aider le généraliste à réaliser sa propre ordonnance.

SOMMAIRE

Indications	01
Contre-indications	02
Examens complémentaires	03
Evaluer le risque cardiovasculaire	04
Evaluer l'intensité de l'exercice	05
Exemples d'activités	06
Rédiger l'ordonnance	07
Encadrants de l'activité physique	08
Exemples de dispositifs sport-santé	09
Références	10

GUIDE DE PRESCRIPTION D'ACTIVITÉ PHYSIQUE Préparé par Léa Lefrancq, médecin généraliste



INDICATIONS

---> Pathologies chroniques en ALD

Diabète, pathologies cardiovasculaires, néoplasies et pathologies listées en ALD30.

---> Pathologies chroniques non-ALD

Hypertension artérielle, syndrome anxiodépressif, lombalgie chronique, obésité, etc.

---> Patients présentant des facteurs de risque

Personnes âgées fragiles, perte d'autonomie, surpoids, grossesse et post partum, etc.

---> Patients inactifs physiquement

Activité physique inférieure aux objectifs hebdomadaires de l'OMS



Recommandations minimum d'activité physique par semaine, OMS 2020

GUIDE DE PRESCRIPTION D'ACTIVITÉ PHYSIQUE Préparé par Léa Lefrancq, médecin généraliste



CONTRE-INDICATIONS AUX ACTIVITÉS MODÉRÉES

- · Insuffisance cardiaque décompensée.
- Troubles rythmiques ventriculaires complexes.
- Hypertension artérielle sévère non contrôlée.
- Hypertension artérielle pulmonaire (> 60 mmHg).
- Myocardite ou épanchement péricardique aigu.

- · Myocardiopathie obstructive sévère.
- Rétrécissement aortique serré et/ou symptomatique.
- · Dénutrition importante.
- Fatigue extrême et/ou incapacité physique manifeste à la pratique d'AP.
- Anémie marquée (hémoglobinémie < 8 g/L)

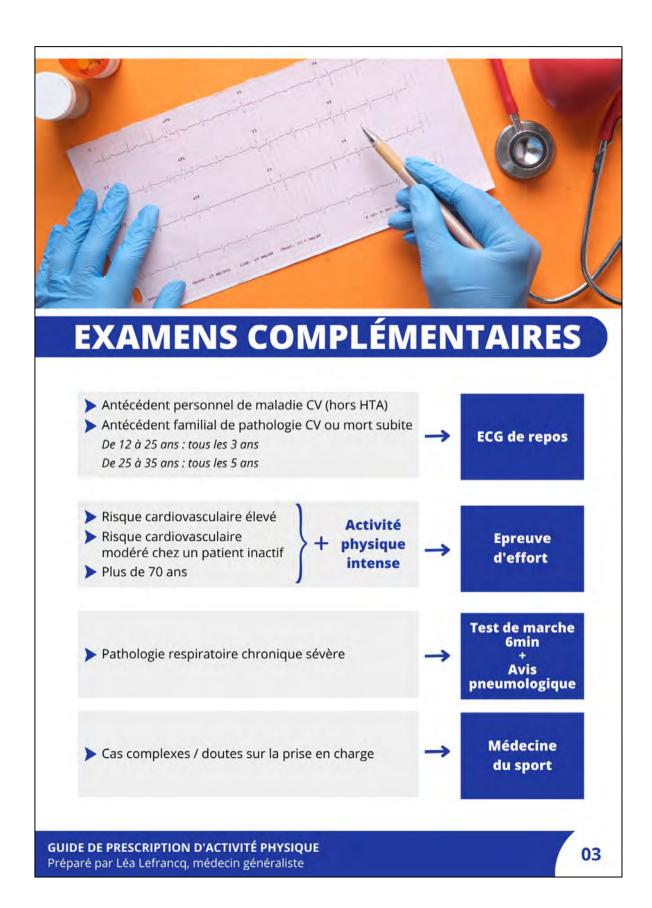
De façon simplifiée

Toute pathologie en phase aigue ou non stabilisée & pathologie traumatique non consolidée

CONTRE-INDICATIONS AUX ACTIVITÉS INTENSES

- Insuffisance respiratoire chronique sous oxygène de longue durée.
- Pathologies respiratoires chroniques sévères (risque de désaturation à l'effort).
- Diabète compliqué avec rétinopathie sévère, traitement récent de l'œil au laser chirurgical, ou dysautonomie sévère.
- · Drépanocytose.

GUIDE DE PRESCRIPTION D'ACTIVITÉ PHYSIQUE Préparé par Léa Lefrancq, médecin généraliste





EVALUER LE RISQUE CARDIOVASCULAIRE

Maladie cardio vasculaire documentée

Diabète type 1 (sauf jeune sans autre FDRCV)
Diabète type 2

Insuffisance rénale chronique modérée à sévère DFG <60 mL/min

Hypercholestérolémie totale > 3.1 g/L ou Hypertension artérielle ≥ 180/110

Risque calculé selon méthode SCORE élevé

......

Risque calculé selon méthode SCORE modéré

Risque modéré

Risque élevé

Risque calculé selon méthode SCORE faible

Risque faible

GUIDE DE PRESCRIPTION D'ACTIVITÉ PHYSIQUE Préparé par Léa Lefrancq, médecin généraliste

EVALUER L'INTENSITÉ DE L'EXERCICE

FAIBLE

Pénibilité ressentie 3 à 4/10

Pas d'essoufflement, pas de transpiration

<55% de la fréquence cardiaque maximale

MODÉRÉE

Pénibilité ressentie 5 à 6/10

Essoufflement et transpiration modérée, conversation possible

55 à 70 % de la fréquence cardiaque maximale

ELEVÉE

Pénibilité ressentie 7 à 8/10

Essoufflement important, transpiration abondante, conversation difficile

>70% de la fréquence cardiaque maximale



Fréquence cardiaque maximale théorique = 220 - âge

GUIDE DE PRESCRIPTION D'ACTIVITÉ PHYSIQUE Préparé par Léa Lefrancq, médecin généraliste

EXEMPLES D'ACTIVITÉS



- Marche lente
 <4Km/H
- Bowling
- Yoga
- Pilates
- Gymnastique douce
- Danse de salon lente
- Stretching
- · Tir à l'arc
- Pétangue
- Jouer un instrument de musique
- S'habiller
- Promener son chien
- S'occuper d'enfants
- S'occuper d'animaux

- Marche 5 à 6,5km/h
- · Yoga dynamique
- Tai-chi
- Gymnastique suédoise
- Patinage loisir
- Aquagym
- · Tennis de table
- Badminton

- Marche nordique sur terrain plat
- Rameur/vélo d'appartement effort modéré
- Chasse
- Pêche
- Cyclisme loisir
 - <16 km/h
- · Golf

- Canoë
- · Equitation loisir
- Danse de salon rapide
- Natation de loisir, brasse
- Tâches ménagères
- Jardinage
- Bricolage





- Marche 7km/h
 à plat
- Marche 5km/h en montée
- Course à pled
 8km/h
- Ski
- Boxe
- Squash

- Escalade
- Football
- Marche en randonnée
- Marche nordique en montée
- Danse sportive ou acrobatique
- Haltérophilie

- Cyclisme > 16km/h ou en montagne
- Gymnastique suédoise intense (pompe, traction, etc.)
- Triathlon
- Tennis

GUIDE DE PRESCRIPTION D'ACTIVITÉ PHYSIQUE Préparé par Léa Lefrancq, médecin généraliste



RÉDIGER L'ORDONNANCE

Le praticien reste libre de sa prescription. Vous pouvez donc mentionner tout ce qui vous semblera utile. Elle peut être simple et comprendre seulement quelques lignes, ou être très détaillée.

Eléments recommandés par la HAS:

- Conseils de réduction de la sédentarité.
- Conseils d'augmentation des activités physiques.
- ✓ Condition physique à développer :
 - Capacité cardiorespiratoire
 - Force
 - Souplesse
 - · Equilibre
 - · Ou autre
- Caractéristique de l'activité physique :
 - Fréquence
 - Intensité
 - · Temps de la séance
 - Type d'exercice
- Le type de professionnel requis, si nécessaire.

GUIDE DE PRESCRIPTION D'ACTIVITÉ PHYSIQUE Préparé par Léa Lefrancq, médecin généraliste



INTERVENANTS HABILITÉS À ENCADRER L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

LIMITATIONS DU PATIENT

		Aucune limitation	Limitation minime	Limitation modérée	Limitation sévère
	Masseurs- kinésithérapeutes	+/-	+	++	+++
	Ergothérapeutes et psychomotriciens	+/-	+/-	++	+++
	Enseignants en APA	+/-	++	+++	++
ANTS	Educateurs sportifs	+++	+++	+	Non concernés
ENCADRANTS	Autres encadrants sportifs	+++	++	En pluri- disciplinarité	Non concernés

Tableau des domaines d'interventions préférentiels des différents métiers de l'activité physique, instruction ministérielle du 3 mars 2017

GUIDE DE PRESCRIPTION D'ACTIVITÉ PHYSIQUE Préparé par Léa Lefrancq, médecin généraliste



EXEMPLES DE DISPOSITIFS SPORT SANTÉ EN OCCITANIE



La Fédération Française d'Education Sportive et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) est une association nationale dont le projet est de développer le sport santé pour tous les publics. https://ffepgv.fr/

efFORMip est une association régionale qui œuvre en faveur de l'intégration de l'activité physique dans le parcours de soins du patient en Occitanie. https://efformip.com/





Siel Bleu est une association nationale visant à permettre à tous ceux qui le souhaitent d'accéder à des outils préventifs universels et notamment de pratiquer une activité physique adaptée. https://www.sielbleu.org/

L'Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique est une fédération nationale multisports dont l'objet est l'accessibilité à l'activité physique pour tous. https://www.ufolep.org/



GUIDE DE PRESCRIPTION D'ACTIVITÉ PHYSIQUE Préparé par Léa Lefrancq, médecin généraliste



Les **Maisons Sport Santé** sont reconnues via le ministère chargé des Sports et le ministère des Solidarités et de la Santé. Elles permettent une meilleure accessibilité et un encadrement de l'activité physique par des professionnels de la santé et de l'activité physique. https://www.sports.gouv.fr/maisons-sport-sante-388

Occitanie-sport-sante.fr est un site développé par l'ARS Occitanie, en collaboration avec la DRAJES Occitanie. Il cartographie les offres de sport santé dans la région. https://occitanie-sport-sante.fr/





Le label **Ville, Vivez Bougez!** est dispensé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) aux communes qui s'engagent dans le sport santé sur leur territoire.

La **Fédération Française de la Retraite Sportive** est une association nationale qui propose des activités physiques et sportives adaptées aux personnes de plus de 50 ans. https://www.ffrs-retraite-sportive.org/





RÉFÉRENCES

HAS. Consultation et prescription médicale d'activité physique à des fins de santé chez l'adulte. 2022.

Disponible sur https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-10/guide_aps_vf.pdf

GUIDE DE PRESCRIPTION D'ACTIVITÉ PHYSIQUE Préparé par Léa Lefrancq, médecin généraliste

C. Annexe 3. Modèle de prescription d'activité physique

			Nom du patient					
	Prescription d'activité physique							
Objectif 1 : Dir	minution de la séden	tarité_						
En premier lieu, contrainte.	considérez toute activit	é physique co	mme une opport	tunité bénéfique pour	votre santé, non comme une			
Habitudes à intég	grer :							
Objectif 2 : Ma	ajorer l'activité physi	<u>que</u>						
Activité	Fréquence	Intensité	Durée	Туре	Encadrement			
	☐ Tous les jours ☐ 4 à 6 /semaine ☐ 2 à 3 /semaine ☐ 1 /semaine	☐ Faible ☐ Modérée ☐ Élevée	□ <15 min □ 20 à 30 min □ 45-60 min □ 1h30 □ Autre :	□ Activité cardio- respiratoire □ Renforcement musculaire □ Souplesse □ Équilibre	 □ Autonomie □ Association / club de loisi □ Sport-santé □ Educateur sportif □ Enseignant APA □ Kinésithérapeute 			
	☐ Tous les jours☐ 4 à 6 /semaine☐ 2 à 3 /semaine☐ 1 /semaine	☐ Faible ☐ Modérée ☐ Élevée	□ <15 min □ 20 à 30 min □ 45-60 min □ 1h30 □ Autre :	□ Activité cardio- respiratoire □ Renforcement musculaire □ Souplesse □ Équilibre	 □ Autonomie □ Association / club de loisi □ Sport-santé □ Educateur sportif □ Enseignant APA □ Kinésithérapeute 			
	☐ Tous les jours☐ 4 à 6 /semaine☐ 2 à 3 /semaine☐ 1 /semaine	□ Faible □ Modérée □ Élevée	☐ <15 min ☐ 20 à 30 min ☐ 45-60 min ☐ 1h30 ☐ Autre:	□ Activité cardio- respiratoire □ Renforcement musculaire □ Souplesse □ Équilibre	 □ Autonomie □ Association / club de loisi □ Sport-santé □ Educateur sportif □ Enseignant APA □ Kinésithérapeute 			
Indication :	Bénéficiaire ALD	□ Path	ologie/ facteur de	risque non-ALD	☐ Prévention primaire			
Limitations :								
Ohiectifs nerson	nalisés et commentaires							
Durée de la preso	cription:	□ 3 mc	ois 🗆 6 mc	ois 🗆 1 an	☐ Autre :			
				Signature	et tampon du médecin			

D. Annexe 4. Affiche de diffusion du questionnaire



Auteur : Léa LEFRANCQ 2023 TOU3 1065

Directeur de thèse : Dr Marc COURADET

Discipline administrative : Médecine Générale Date de Soutenance : 26 Juin 2023

<u>Titre</u>: Intérêt de la prescription d'activité physique par le médecin généraliste dans le cadre d'un exercice coordonné au sein des maisons de santé pluriprofessionnelles en Ariège, Aude et Haute-Garonne.

<u>Introduction</u>: L'activité physique et la sédentarité sont deux enjeux majeurs de santé publique. La prescription d'activité physique, thérapeutique non médicamenteuse reconnue, se développe peu à peu en France. L'objectif de cette étude était d'évaluer les opinions et les pratiques à propos de cette prescription dans les maisons de santé pluriprofessionnelles.

<u>Méthode</u>: Une étude transversale quantitative descriptive a été réalisée. Un questionnaire a été adressé aux membres des maisons de santé pluriprofessionnelles de l'Ariège, de l'Aude et de la Haute-Garonne. Les données ont été extraites puis analysées afin d'établir un recueil de pourcentage.

<u>Résultats</u>: La population étudiée comprenait 71 Maisons de santé. Parmi elles, 39 ont participé à l'étude avec 183 questionnaires inclus. 85% des professionnels de santé connaissaient la prescription d'activité physique. 86% estimaient cette prescription essentielle en thérapeutique et 93% estimaient qu'elle avait une valeur ajoutée par rapport à des conseils oraux. Lorsqu'un projet autour de l'activité physique existait, 61% des Maisons de santé y intégraient cette prescription.

<u>Conclusion</u>: La prescription d'activité physique est bien connue des membres des maisons de santé pluriprofessionnelles et son utilité propre est largement admise dans cette population. En pratique, cette prescription est utilisée par la majorité des maisons de santé possédant un projet autour de l'activité physique. Il serait intéressant d'étudier l'influence de l'exercice coordonné sur le taux de prescription.

Mots clefs: prescription d'activité physique, maison de santé pluriprofessionnelle, intérêt

<u>Title</u>: Interest of general practitioner's physical activity prescription within the scope of coordinated exercise amongst multi-professional health centers in Ariège, Aude and Haute-Garonne.

<u>Introduction</u>: Physical activity and sedentary lifestyle are two major public health concerns. Prescription of physical activity, an admitted non-drug treatment, is gradually growing in France. The aim of this study was to assess opinions and practices about this prescription in multiprofessional health centers.

<u>Method</u>: A descriptive quantitative cross-sectional study has been conducted. A questionnaire has been addressed to the members of the multi-professional health centers in Ariège, Aude and Haute-Garonne. Data has been extracted and analyzed to establish a percentage collection.

Results: The studied population included 71 health centers. Amongst them, 39 have participated in the study with 183 included questionnaires. 85% of health professionals were acquainted with physical activity prescription. 86% considered this prescription as essential in therapy and 93% esteemed that it had an added value compared to oral advices. When a project around physical activity existed, 61% of health centers included this prescription.

<u>Conclusion</u>: Physical activity prescription is well-known from multi-professional health centers members and its usefulness is largely admitted in this population. In practice, this prescription is used by most health centers offering a project around physical activity. It would be interesting to study the influence of coordinated exercise on prescription rate.

Key Words: physical activity prescription, multi-professional health center, interest